



21 COMMUNES CONSTRUISENT ENSEMBLE LA MÉTROPOLE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

+  
**clermont**  
auvergne  
**métropole**



# 2017, L'AN 1 DE LA TRANSFORMATION

L'intercommunalité, c'est d'abord un territoire fédérateur qui unit nos 21 communes vers un développement mis en commun. Une entité qui ne peut pas vivre sans elles, bien évidemment, mais une entité qui va au-delà des intérêts particuliers tout en prenant en compte les spécificités de chacune. C'est un savant mélange qui demande le bon dosage.

Il s'agit donc de veiller à l'harmonie entre les communes, à l'interaction avec ses voisins, à l'efficacité du service public, à la cohérence des grands projets. Les intercommunalités doivent porter une vision claire pour leurs habitants -être au plus près d'eux- et assumer aussi pleinement leur rôle au niveau national.

Notre qualité de vie et notre attractivité sont des réalités. Notre territoire s'ouvre de plus en plus aux entrepreneurs et investisseurs extérieurs, aux étudiants et aux chercheurs et à tous les nouveaux arrivants. Notre ambition est d'être reconnu comme le grand pôle d'équilibre du Massif central, à l'ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes.



**Nos projets  
sont des  
accélérateurs de  
développement**

”

Notre récit commun s'écrit dès maintenant avec la création de la Métropole et la mise en œuvre de notre projet de territoire : garantir notre qualité de vie avec des services de proximité au plus proche des besoins des citoyens, structurer le territoire en renforçant le transport collectif et les mobilités douces, rayonner avec de grands équipements métropolitains ouverts à tous et des politiques d'attractivité notamment pour le développement social et économique et le tourisme.

Tous nos projets sont conçus comme des accélérateurs de développement. Ils apporteront aussi des retombées économiques, sociales, sportives et culturelles qui profiteront à tous.

Dans cette grande mutation qui s'opère à l'échelle des 21 communes de Clermont Auvergne Métropole, l'ensemble des élus du Conseil métropolitain reste à votre écoute.

Olivier Bianchi  
Président de Clermont Auvergne Métropole  
Maire de Clermont-Ferrand



## SOMMAIRE

UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DES TERRITOIRES.....	5
LES 21 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE.....	6
QUE FAIT LA MÉTROPOLE ?.....	8
ÉQUILIBRE ET SOLIDARITÉ.....	10
SOLIDARITÉ TERRITORIALE.....	11
HABITAT.....	12
MOBILITÉ DURABLE.....	14
URBANISME.....	16
PROXIMITÉ ET QUALITÉ.....	17
LA COLLECTE DES DÉCHETS.....	18
LE CYCLE DE L'EAU.....	20
L'ESPACE PUBLIC ET LA VOIRIE.....	22
CRÉATIVITÉ ET ATTRACTIVITÉ.....	24
LA CULTURE.....	25
LE SPORT.....	28
LE TOURISME.....	30
ART DE VIVRE ET D'ENTREPRENDRE.....	32
L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES.....	33
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION.....	37
L'EMPLOI ET L'INSERTION.....	38
DURABILITÉ ET RESPONSABILITÉ.....	39
UNE MÉTROPOLE DURABLE.....	40
LES MOYENS DE L'ACTION.....	42
LES SERVICES SUPPORTS.....	43
LE BUDGET.....	46

# Une gouvernance au service du territoire

## une action publique **CONCERTÉE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'agglomération clermontoise, établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre créé en 1999, est devenue une Communauté urbaine. En 2018, elle accède au statut de Métropole.

Depuis avril 2014, Olivier Bianchi est Président de Clermont Auvergne Métropole, qui regroupe 21 communes et 290 000 habitants.

Clermont Auvergne Métropole, en lien avec les 21 communes, orchestre l'action publique pour la rendre plus proche et plus coopérative.

**Le Conseil métropolitain** est l'assemblée délibérante réunissant l'ensemble des conseillers communautaires de chacune des communes. Il décide, par ses délibérations, des politiques et des actions de la communauté.

**Le Bureau métropolitain** est représentatif de toutes les communes de la Communauté. Il prépare les travaux du Conseil métropolitain.

**Les Commissions thématiques.** Représentatives de la diversité politique et géographique du Conseil métropolitain, elles concourent à la préparation des décisions du Bureau métropolitain et des délibérations du Conseil métropolitain.

**Les Commissions élargies (extra-communautaires)** assurent l'association des élus communaux à la définition des politiques publiques.

**Les Comités de pilotage et groupes de travail** sont mis en place sur proposition du Président et après accord du Bureau communautaire. Ils traitent de thématiques particulières ou de projets transversaux et peuvent être ouverts à des personnalités qualifiées.

**La convention des élus** a lieu avec l'ensemble des élus municipaux. Elle permet la mise en débat de questions importantes et forge l'appropriation des politiques communautaires par l'ensemble des élus des communes.

**Les instances techniques** avec la réunion mensuelle des Directeurs généraux des services des communes et la tenue de groupes de travail composés des DGS et des agents des communes.

**Les commissions locales** sont des instances politiques d'échanges et de coopération renforcée, sur un même bassin de vie, entre communes voisines et avec la Métropole. Leur objectif est de garantir à chaque Maire la maîtrise des interventions sur l'espace public des services métropolitains sur son territoire. Dans ce cadre, les Commissions locales sont les lieux privilégiés pour développer la concertation locale sur les politiques métropolitaines, sur leurs impacts, et sur leurs articulations avec les projets communaux.

# 21 communes de la métropole

## AUBIÈRE



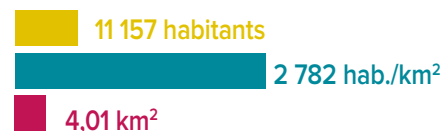
2 représentants à Clermont Auvergne Métropole

## AULNAT



2 représentants à Clermont Auvergne Métropole

## BEAUMONT



3 représentants à Clermont Auvergne Métropole

## BLANZAT



2 représentants à Clermont Auvergne Métropole

## CÉBAZAT



2 représentants à Clermont Auvergne Métropole

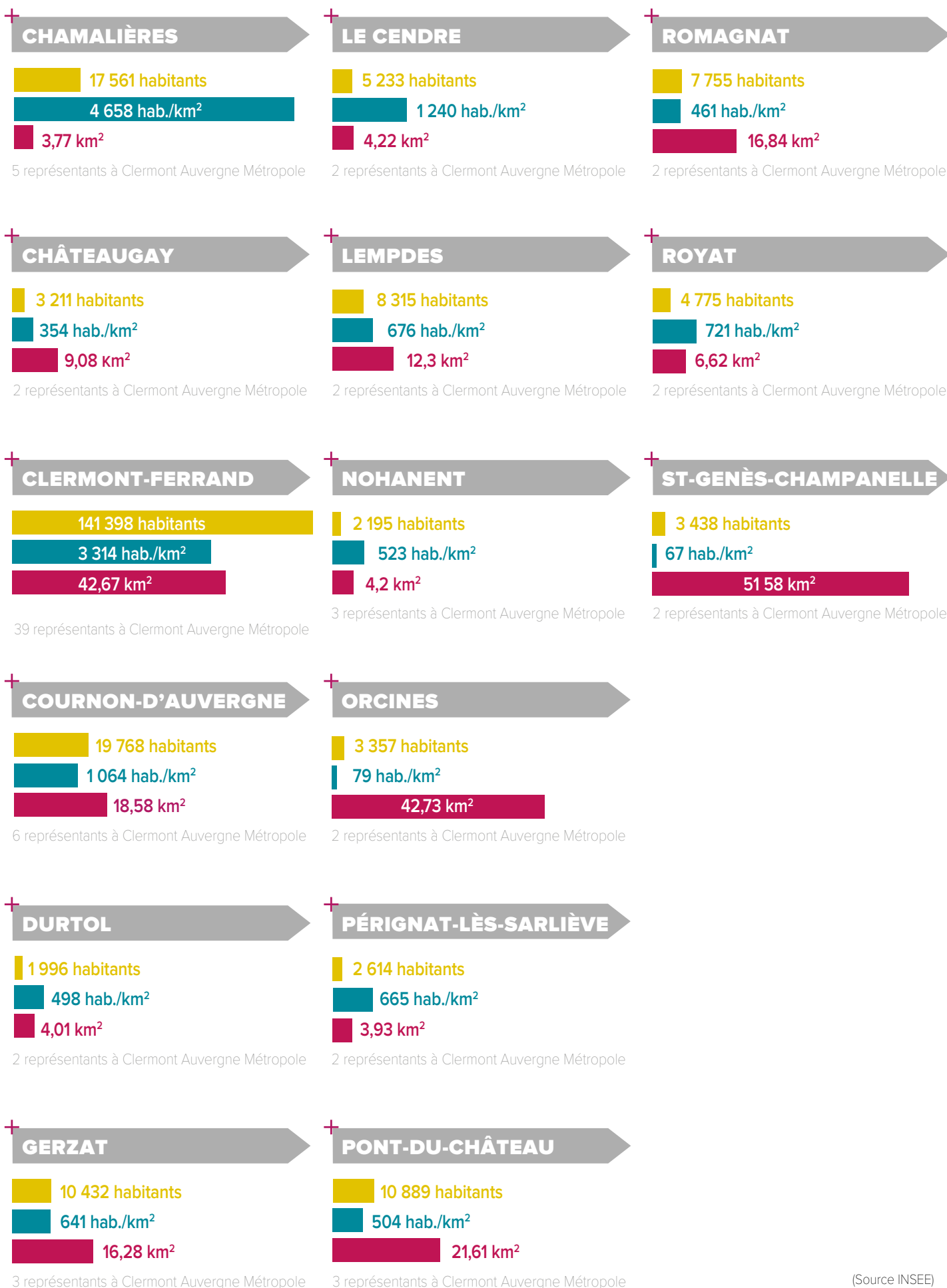
## CEYRAT



2 représentants à Clermont Auvergne Métropole

### LÉGENDE





(Source INSEE)

# Que fait la Métropole ?

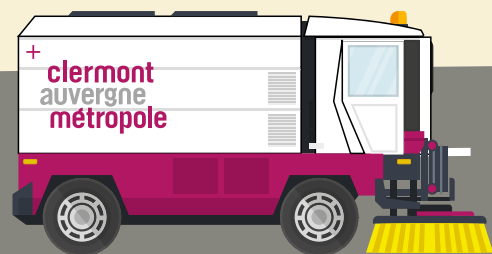
21 communes, 290 000 habitants, 300 km<sup>2</sup>



## LES VOIRIES

### La Métropole

- entretient la voirie
- nettoie les espaces publics
- entretient de nombreux espaces verts



## L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT

### La Métropole

- préserve la qualité de l'air et les espaces naturels
- développe les énergies renouvelables
- coordonne la distribution d'énergie (gaz, chaleur)
- coordonne, accompagne et contribue à la transition énergétique et écologique



## LES DÉPLACEMENTS

### La Métropole

- développe les transports en commun
- favorise la mobilité sur tout le territoire
- encourage les modes de déplacements doux





## LE LOGEMENT

### La Métropole

- soutient la construction
- finance le logement social
- renforce l'accès au logement pour tous
- soutient la rénovation thermique et la réhabilitation



## LE CYCLE DE L'EAU

### La Métropole

- fournit l'eau potable
- gère l'assainissement
- protège les milieux aquatiques
- prévient les inondations

## LA COLLECTE DES DÉCHETS

### La Métropole

- collecte et traite les déchets
- gère les déchetteries
- encourage le recyclage et la réduction des déchets ménagers



## L'URBANISME

### La Métropole

- construit le projet global d'aménagement du territoire dans le respect des principes du développement durable
- garantit le respect des règles d'aménagement et d'utilisation des sols



## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### La Métropole

- favorise l'insertion et l'entrepreneuriat
- attire les entreprises, accompagne leur installation et leur développement
- soutient l'enseignement supérieur, la recherche l'innovation et les pôles de compétitivité

## L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

### La Métropole

- construit et entretient les grands équipements sportifs et culturels
- soutient la lecture publique et assure le fonctionnement des bibliothèques
- gère les musées
- assure le fonctionnement des équipements nautiques, du stade Gabriel-Montpied, du stade des Gravanches, de la patinoire, du stadium Jean-Pellez et d'Arténium
- soutient les grands événements sportifs et culturels du territoire ainsi que les associations sportives et culturelles
- est en charge du développement touristique



01

+

**équilibre  
& solidarité**

# SOLIDARITÉ TERRITORIALE

**C**lermont Auvergne Métropole est chef de file de la Politique de la Ville et du Renouvellement Urbain.

Le Contrat de Ville de la Métropole concerne 5 quartiers prioritaires et près de 20 000 habitants. Il définit un diagnostic et un plan d'actions mobilisant l'ensemble des politiques publiques pour réduire les inégalités entre les territoires.

Le protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) a été signé le 4 mai 2017. Il permet de déployer un programme d'études de 18 mois à l'échelle de la Métropole et des 3 quartiers ciblés en priorité nationale (Saint-Jacques Nord, La Gauthière, Les Vergnes) et de lancer des actions anticipées sur Saint-Jacques.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

CONDUIRE ET METTRE EN ŒUVRE LE PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION PUIS LA CONVENTION NPRU DE MANIÈRE TERRITORIALISÉE ET CONCERTÉE

POURSUIVRE LA CONDUITE DU PRU1 AVANT SA CLÔTURE FIN 2018

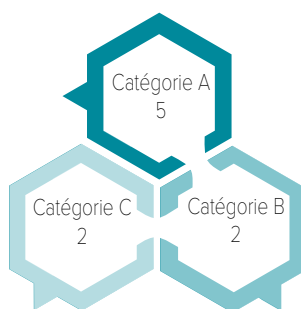
ASSURER UN SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DES BAILLEURS SOCIAUX SUR LES OPÉRATIONS ANRU

COORDONNER ET METTRE EN ŒUVRE LE CONTRAT DE VILLE

COORDONNER ET METTRE EN ŒUVRE L'APPEL À PROJETS (COORDINATION DES ACTEURS, FINANCEMENT ET SUIVI DES ASSOCIATIONS)

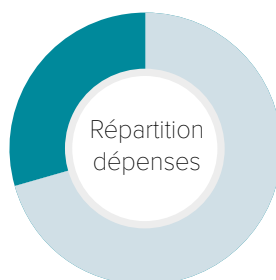
## DONNÉES RH AU 31/12/2017

Agents..... 9



## DONNÉES FINANCIÈRES

Fonctionnement..... 567 220 €  
Investissement..... 234 776 €



## FAITS MARQUANTS 2017

+ L'année 2017 a été marquée par **une profonde transformation du service Renouvellement urbain et Politique de la Ville**. Le service a été renforcé avec l'arrivée de 3 chefs de projets urbains pour accompagner la mise en œuvre du NPRU. Le Pôle Politique de la Ville a vu également l'arrivée d'un chef de projet et d'un gestionnaire en charge de l'appel à projets.

+ 2017 est également synonyme de passage en Communauté urbaine. Le service a également été impacté par le **transfert d'opérations du PRU1** de la Ville de Clermont-Ferrand à Clermont Auvergne Métropole qui en assure désormais la gestion administrative et financière. Mise en œuvre du programme d'études du protocole NPRU (lancement de 8 études en 2017).

+ Mise en œuvre de la **territorialisation du NPRU** : rôle des chefs de projet et création d'espaces de concertation sur les 3 quartiers concernés (Maison du projet à Saint-Jacques, lieux de co-construction aux Vergnes et à La Gauthière).

+ Mise en œuvre de la **co-construction des projets urbains** sur les 3 quartiers NPRU.

+ Lancement et coordination de **l'appel à projets Politique de la Ville** : en 2017 la Communauté urbaine a financé 29 associations dont les actions bénéficient au mieux vivre des habitants.

# HABITAT

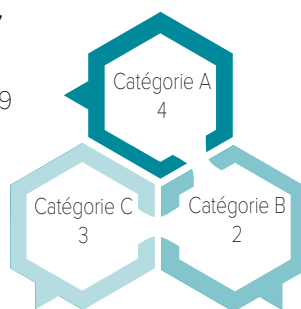
**L**a politique de l'habitat, définie dans le Programme Local de l'Habitat (PLH), permet de développer des réponses adaptées aux demandes et aux moyens des habitants de la Métropole en créant une offre diverse en logement social, dans le parc locatif privé, en accession à la propriété, en construction neuve ou en réhabilitation de l'existant. Le bilan à mi-parcours du PLH est prévu pour 2018.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

- DÉCLINER LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) PAR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT SOLIDAIRE
- PROMOUVOIR LES PARCOURS RÉSIDENTIELS ET UN HABITAT ADAPTÉ
- INTÉGRER LES QUARTIERS DANS LA POLITIQUE DE DROIT COMMUN
- ACCOMPAGNER LES QUARTIERS PRIORITAIRES EN RENOUVELLEMENT URBAIN
- ARTICULER LES POLITIQUES DE COHÉSION SOCIALE, DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE REQUALIFICATION URBAINE

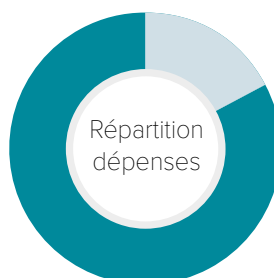
## DONNÉES RH AU 31/12/2017

Agents ..... 9



## DONNÉES FINANCIÈRES

Fonctionnement ..... 1 744 193 €  
Investissement ..... 8 248 775 €



## MISSIONS

- + **Équilibre territorial** : la politique métropolitaine en faveur du logement est un instrument pour renforcer la mixité sociale et le vivre ensemble. La Métropole agit pour la réalisation de logements sociaux là où il en manquait et favorise le développement d'une offre privée dans les anciens quartiers d'habitat social. Une Conférence Intercommunale du Logement est en charge de ces orientations.
- + **Délégation des aides à la pierre** : la délégation « des aides à la pierre » permet la gestion des aides de l'État par Clermont Auvergne Métropole sur le parc locatif social et privé. Cette délégation concerne l'attribution, pour une durée de 6 ans renouvelable, des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de celles en faveur de la rénovation de l'habitat privé, de celles en faveur de la location-accession et de celles destinées à la création de places d'hébergement.
- + **Habitat public** : Clermont Auvergne Métropole agit pour développer l'offre de logements, l'amélioration du parc existant et la production de programmes mixtes (opérations privées incluant des logements sociaux).
- + **Habitat privé** : un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de la réhabilitation du parc de logement indigne et énergivore a été signé en juin 2016 avec l'État et l'Anah. Plus de 250 dossiers ont été déposés en 2017 pour des propriétaires occupants et bailleurs contre 145 en 2016. La création d'une Plate-forme Territoriale de la Rénovation Énergétique destinée à l'amélioration du parc privé a été validée par le Conseil communautaire.
- + **Publics spécifiques** : Clermont Auvergne Métropole gère 6 aires d'accueil des gens du voyage et s'est impliquée dans des projets de sédentarisation.

## FAITS MARQUANTS 2017

+ Le service s'est renforcé et structuré avec la **création d'un pôle Habitat Solidaire** composé de 3 personnes en charge du développement des projets en direction des publics spécifiques (jeunes, seniors, hébergés, gens du voyage) et de la préparation du transfert de compétence du Fonds Solidarité Logement (FSL) opérationnel en 2019.

+ Clermont Auvergne Métropole s'est positionnée comme coordonnateur auprès des communes pour anticiper la mobilisation d'un gymnase à mettre à disposition de l'État lors du **Plan Hivernal 2017/2018**. Le gymnase de Romagnat a donc servi ponctuellement pour la mise à l'abri de SDF lors d'épisodes de grand froid.

+ **Équilibre territorial et peuplement** : le service Habitat Opérationnel s'est renforcé avec l'arrivée du chargé de mission peuplement et équilibre territorial, ce qui a permis le renforcement des actions autour des enjeux des politiques de peuplement et des attributions.

+ **Une Conférence Intercommunale du Logement (CIL)** s'est tenue en novembre 2017 et les démarches pour tenir l'objectif de production de documents stratégiques et opérationnels d'ici fin 2018 ont été engagées. La Métropole est devenue chef de file sur les politiques de peuplement dans le cadre de l'évolution de la législation.

## PROGRAMMATION / LOGEMENTS SOCIAUX

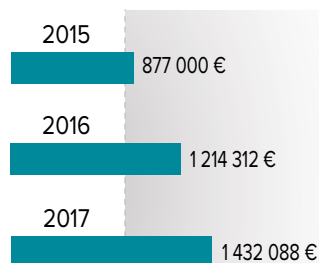


49 % de la production 2017 a été réalisée sur des communes déficitaires en logement social et relevant de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

## AIDES AU LOGEMENT SOCIAL



## AIDES AU LOGEMENT PRIVÉ



## SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Clermont Auvergne Métropole soutient financièrement différentes associations œuvrant en direction de l'amélioration de l'habitat :

Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) .....	26 520 €
Service d'Accueil et d'Orientation (SIAO) .....	60 000 €
Association Logement Social du Puy-de-Dôme .....	18 000 €
Association de Gestion du Schéma d'Accueil des Gens du Voyage du 63 .....	10 000 €

# MOBILITÉ DURABLE

**L**a Direction de l'Ingénierie d'aménagement et de la Mobilité est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques en lien avec le thème de la mobilité ainsi que de la gestion patrimoniale des équipements publics liés.

La Direction des Projets Rencontres Citoyennes de la Mobilité, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pilote les 22 actions qui ont résulté de la concertation citoyenne menée en 2016 sur la thématique de la mobilité.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

DEVENIR UN TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS DURABLES ET INTELLIGENTES

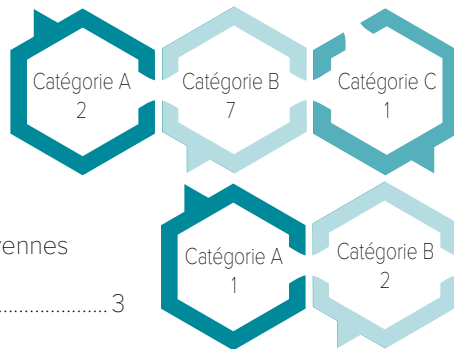
FLUIDIFIER LES DÉPLACEMENTS POUR TOUS

AMÉLIORER L'INTER-MODALITÉ TRAM-BUS / TRAIN

PROMOUVOIR LA PLACE DU VÉLO ET LES NOUVEAUX MODES DE DÉPLACEMENT

## DONNÉES RH AU 31/12/2017

Direction de l'Ingénierie de l'aménagement et de la mobilité  
Agents .....10

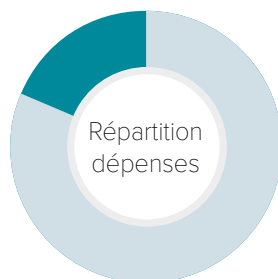


Direction des projets Rencontres citoyennes de la mobilité  
Agents .....3

## DONNÉES FINANCIÈRES

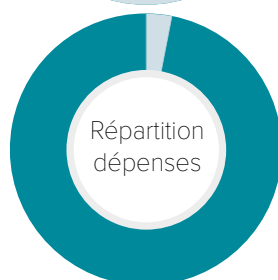
Direction de l'Ingénierie de l'aménagement et de la mobilité  
(Budget principal + budget annexe)

Fonctionnement .....2 374 259 €  
Investissement .....542 692 €



Direction des projets RCM  
(Budget principal + budget annexe)

Fonctionnement ..... 8 600 €  
Investissement .....267 448 €



## FAITS MARQUANTS 2017

+ Prise en charge directe, ou par délégation au SIEG, de la **gestion des installations de régulation de la circulation par feux tricolores** sur les 21 communes de la Communauté urbaine.

Un diagnostic lourd des installations nouvellement intégrées a été réalisé afin de vérifier la conformité aux règles de sécurité. Les demandes de modifications de la programmation des feux sur les nouvelles communes doivent être planifiées sur plusieurs années.

Les travaux d'entretien de la plateforme du tramway ont nécessité une implication forte des services pour faciliter la circulation de la ligne de bus de substitution et pour adapter la programmation des feux dans les carrefours où se déroulent les travaux.

+ **Jalonnement routier** : la transformation en Communauté urbaine a eu pour conséquence l'exercice des missions de jalonnement sur l'ensemble des 21 communes, soit une extension du périmètre aux communes de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle.

Au-delà des actes de gestion quotidienne sur le patrimoine de 2 000 ensembles de jalonnement, l'activité a été marquée par :

- un diagnostic des ensembles du territoire de Pont-du-Château.
- l'étude, en régie, du jalonnement des premiers itinéraires cyclables qui vont être réalisés en 2018.

+ **Réclamations des usagers** : Les services de Clermont Auvergne Métropole interviennent, pour la Ville de Clermont-Ferrand, en qualité de service mutualisé, sur les questions liées au pouvoir de police de la circulation.

Une démarche est lancée, associant le SMTCC, T2C, Clermont Auvergne Métropole et les communes, afin de réaliser le diagnostic du réseau sur lequel circulent les bus dans chacune

des communes et d'améliorer les conditions de circulation. Les diagnostics des communes de Gerzat et du Cendre ont été réalisés.

Le service assiste, par ailleurs, le SMTC pour l'implantation des dispositifs de mobilité sur voirie : poursuite du déploiement des stations C. vélo, stations de trottinettes électriques en 2018, stations de covoiturage ECOV en 2018.

+ Mise en place des marchés d'**exploitation des parcs métropolitains**.

+ Élaboration du **schéma cyclable métropolitain** : travail participatif et partenarial avec les 21 communes de la Métropole, les associations cyclables et experts de la mobilité (9 ateliers de travail, 8 réunions locales, 9 réunions techniques, 18 entretiens d'acteurs).

+ Étude d'opportunité de la **liaison urbaine sud-ouest (LUSO)**.

+ Co-organisation de la **journée mobilité durable** : Silence, ça roule !

+ Signature d'une convention de partenariat avec La Poste sur la question de la **logistique urbaine**.

+ Étude de programmation de la requalification de la **halte ferroviaire du Cendre**.

+ Requalification de l'**axe Ernest-Cristal** et partenariat avec le groupe autoroutier APRR pour la création d'un franchissement multimodal de l'autoroute A75.

## CHIFFRES CLÉ

+ **316 carrefours à feux** en gestion directe dont :

- 74 ont fait l'objet de travaux
- 35 ont fait l'objet d'une maintenance préventive
- 199 ont fait l'objet d'interventions en réparation ou maintenance curative (après panne ou accident)

+ **2 000 ensembles de jalonnement routier** (ce chiffre ne tient pas encore compte des communes de Pont-du-Château, Saint-Genès-Champanelle et Orcine) et 188 panneaux en cours d'installation.

+ **320 réclamations d'usagers** en lien avec la sécurité routière ont été instruites.

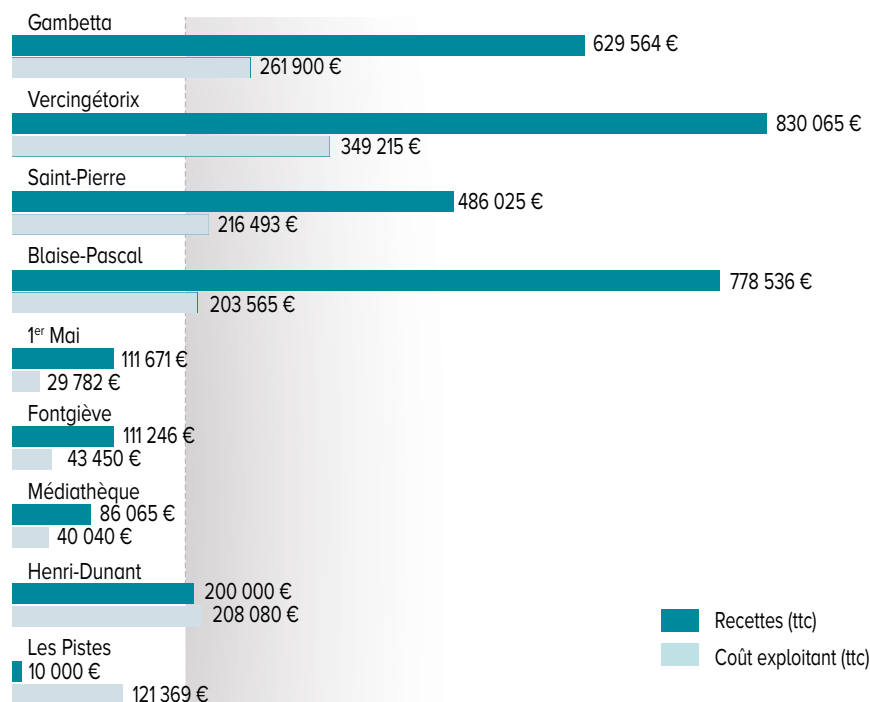
### PARTICIPATION FINANCIÈRE / SMTC



### PARTICIPATION FINANCIÈRE / AÉROPORT



### PARKINGS / RECETTES & COÛTS



# URBANISME

**D**ans le cadre des compétences transférées, Clermont Auvergne Métropole a en charge la planification urbaine (Plan locaux d'Urbanisme issus des communes et futur PLU intercommunal) et l'exercice du droit de préemption ainsi que les missions mutualisées de politique foncière et d'instruction des autorisations d'urbanisme. Pour cela, elle s'appuie sur trois services communs :

- le service d'instruction des autorisations d'urbanisme (pour le compte de 15 communes),
- le service action foncière pour le compte de Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand,
- le service études et programmation urbaine pour le compte de Clermont Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand.

## FAITS MARQUANTS 2017

- + Création de la **Direction Urbanisme**
- + Le service d'Instruction des autorisations d'urbanisme s'inscrit dans le cadre d'un **service commun pour le compte de 15 communes**. Il a instruit 2 233 dossiers d'autorisations d'urbanisme dont :
  - 4 permis de construire sur le site de l'Hôtel-Dieu
  - le dossier du bâtiment TOTEM
  - le dossier de la médiathèque à Croix-de-Neyrat
  - la restructuration du siège social Michelin
  - la restructuration du stade Philippe-Marcombes
  - les dossiers Jacquet / Audebert / Feit en zones d'activité économique.
- + **Le service Actions foncières** a mis en place l'ensemble des processus d'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), des Demandes d'Acquisition de Bien (DAB) et des Droits de Priorité liés au transfert de compétence du Droit de Préemption Urbain (DPU). Il a, par exemple, traité :
  - Au titre des missions transférées :
    - 4 326 dossiers DPU.
  - Au titre des missions mutualisées :
    - 2 acquisitions pour les besoins des services locaux ou du Bivouac : terrains à La Charme et rue du Clos Four, locaux B<sup>d</sup> François Mitterrand
    - pour la conduite de projet : avenue Ernest-Cristal, liaison urbaine sud-ouest, Plaine de Sarliève, Puy-Long, caserne SDIS, terrain à vocation d'activité à Aulnat
    - 8 procédures de désaffectation du domaine public au titre de la compétence voirie.
- + Au titre des missions transférées, le **service Études et programmation urbaine** a notamment été mobilisé par :
  - 24 actes de procédure nécessitant, entre autre, une délibération
  - 4 mises en compatibilité suite à une déclaration de projet
  - 3 déclarations d'utilité publique

Le service a également poursuivi le pilotage des études pour la mise en œuvre d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine sur Clermont-Ferrand.

Les premiers travaux sont lancés pour l'élaboration du PLUI et RLPI.

### PRINCIPAUX OBJECTIFS

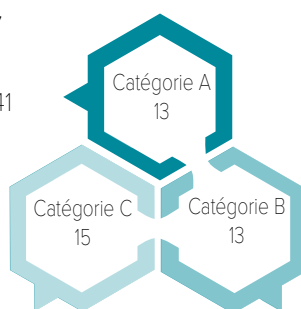
FAIRE ÉMERGER UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ ET HARMONIEUX

VALORISER LES SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DES POLITIQUES NATIONALES

DÉTERMINER LES CONDITIONS D'UN AMÉNAGEMENT RESPECTUEUX DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

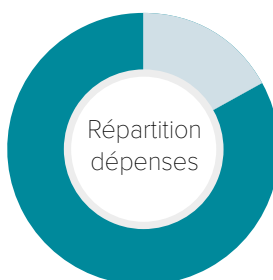
### DONNÉES RH AU 31/12/2017

Agents..... 41



### DONNÉES FINANCIÈRES

Fonctionnement..... 2 195 816 €  
 Investissement..... 10 608 677 €





02

+

**proximité & qualité**

# LA COLLECTE DES DÉCHETS

**C**lermont Auvergne Métropole collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et le type de collecte, cette mission est assurée en régie ou par des entreprises, dans le cadre de marchés publics.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

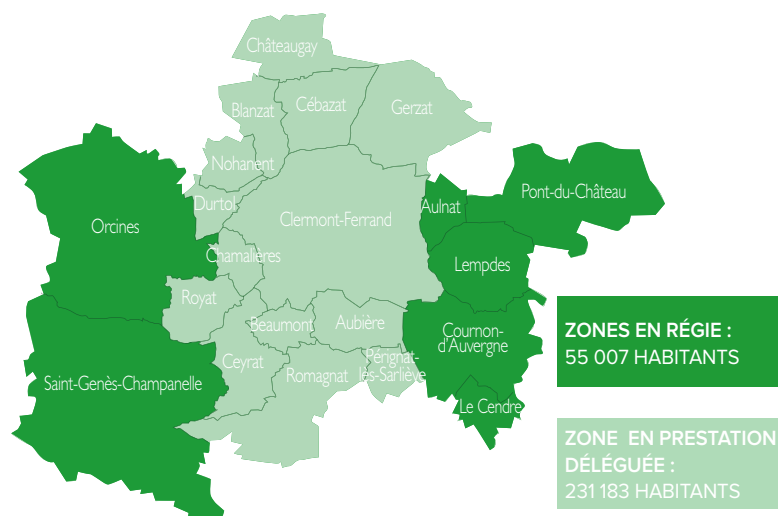
VALORISER LES MATIÈRES RECYCLABLES

OPTIMISER LES COLLECTES

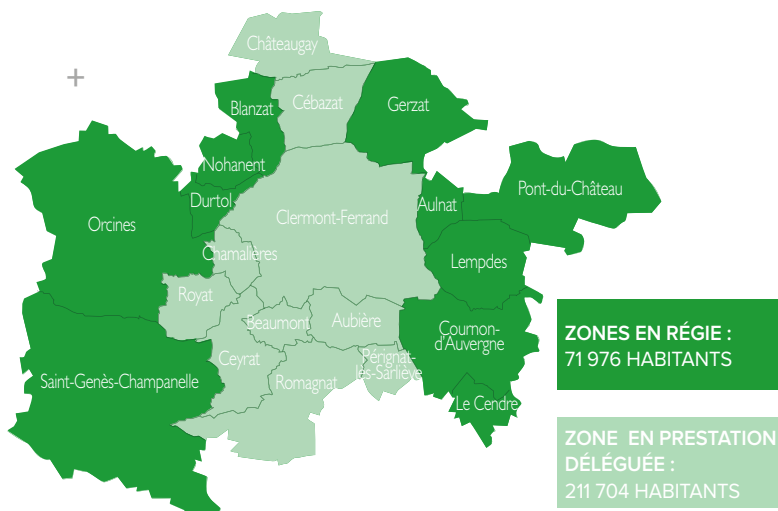
MODERNISER LES DÉCHETTERIES

MAÎTRISER LES COÛTS

## COLLECTE EN PORTE-À-PORTE



## COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



## FAITS MARQUANTS 2017

- + Démarrage des travaux de **réhabilitation de la déchetterie à Cournon-d'Auvergne**. Montant : 1 250 000 € HT.
- + Engagement de la Direction des déchets dans une **démarche de contrats d'objectifs** : Déchets Économie Circulaire (CODEC).
- + **Regroupement de la Direction** Gestion des Déchets en un lieu unique à Cournon-d'Auvergne.

## NIVEAU DE SERVICE

- + **4 collectes en porte-à-porte** (ordures ménagères, emballages ménagers, cartons des professionnels, biodéchets).
- + **La collecte en apport volontaire** (aérien, semi-enterré, enterré) **des ordures ménagères et des emballages ménagers**.
- + **La collecte en apport volontaire** (aérien, semi-enterré, enterré) **du verre**.
- + **La collecte des encombrants** à domicile sous certaines conditions.
- + **La gestion de 7 déchetteries** à Blanzat, Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, Gerzat, Pont-du-Château, Romagnat et Saint-Genès-Champanelle pour l'accueil des déchets qui ne sont pas collectés en porte-à-porte.

## NIVEAU DE SERVICE

- + **3 types de colonnes d'apports volontaires** sont répartis sur le territoire :
  - 686 pour les emballages en verre
  - 45 pour les papiers et cartons
  - 33 pour les bouteilles en plastique

- + **4 types de bacs** sont mis à la disposition des usagers :
  - 92 949 bacs à couvercle noir (déchets non recyclables)
  - 79 625 bacs à couvercle jaune (papiers et emballages)
  - 45 894 bacs à couvercle vert (biodéchets)
  - 1 576 bacs à couvercle bleu (cartons professionnels)

- + **821 composteurs** sont également mis à disposition des usagers.

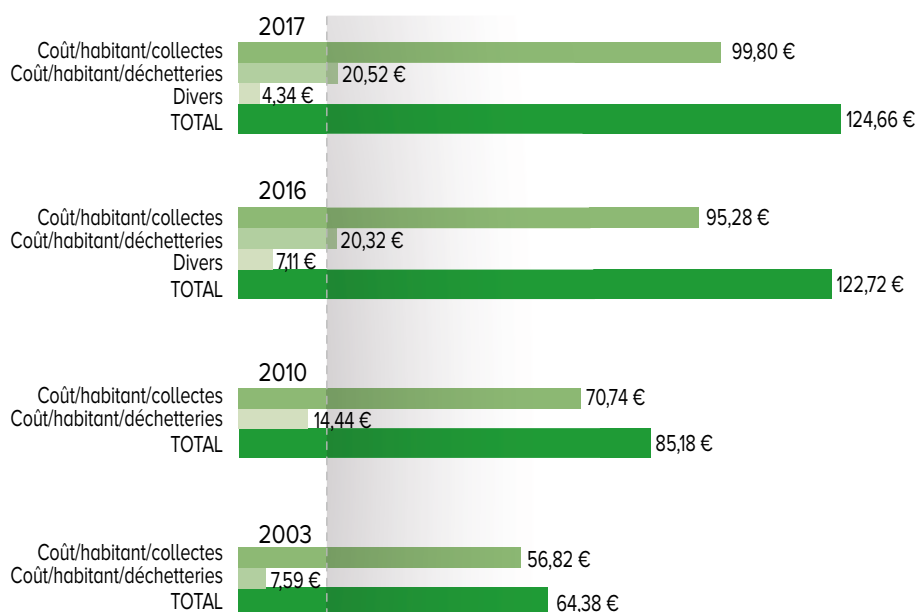
- + **148 colonnes pour les déchets non recyclables** et **140 colonnes pour les papiers/emballages** équipent les ensembles verticaux.

- + La Direction Gestion des déchets compte **107 agents**.

- + En 2017, le standard de la Direction des déchets a reçu **plus de 7 500 appels téléphoniques**. La majorité concerne des demandes de maintenance sur les bacs puis des réclamations sur les collectes (bac oublié ou renseignements sur les consignes de tri).

- + **Le taux de refus** des déchets triés diminue légèrement (18,63 % en 2017 contre 18,73 % en 2016.)

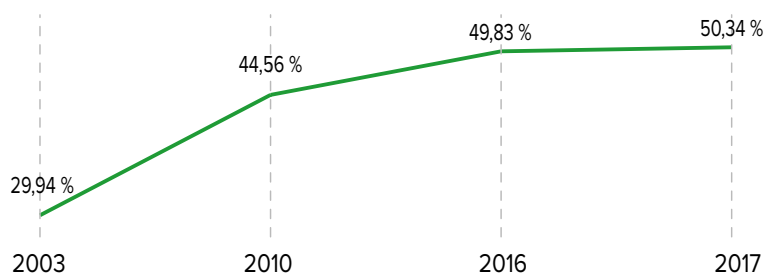
## COÛT MOYEN / HABITANTS



## QUANTITÉS COLLECTÉES / EN KG / HABITANTS

Type de collecte	Années			
	2003	2010	2016	2017
Collecte à domicile				
• Non recyclable	299,30	244,54	229,46	229,57
• Biodéchets	0	31,15	38,30	38,31
• Papiers & emballages	47,72	68,16	65,30	65,50
Points d'apports volontaires				
• Verre	17,43	22,73	24,32	25,20
• Papiers	4,18	3,16	1,44	1,42
• Plastiques	0,42	0,13	0,07	0,07
Déchetteries				
• Valorisé	73,43	96,31	119,35	125,43
• Non valorisé	35,80	36,17	24,64	26,37

## TAUX DE VALORISATION DES MATIÈRES COLLECTÉES



# LE CYCLE DE L'EAU

**C**lermont Auvergne Métropole dispose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'ensemble des compétences liées au cycle de l'eau. Outre la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, compétence déjà gérée à l'échelle intercommunale, la collectivité gère désormais les compétences eau potable, eaux usées et pluviales et défense contre l'incendie, auparavant gérées par les communes.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

INTÉGRER L'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES DU CYCLE DE L'EAU

GARANTIR L'ÉGALITÉ À TOUS LES CITOYENS POUR LA FOURNITURE ET LE TRAITEMENT DE L'EAU

RECHERCHER UN HAUT NIVEAU DE SERVICE EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES LES PLUS ÉLEVÉES

RECHERCHER LE MEILLEUR RAPPORT COÛT / SERVICE RENDU

INSCRIRE LES SERVICES DANS DES DÉMARCHES DE QUALITÉ, DE SÉCURITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## DÉMARCHE QUALITÉ

La Direction du Cycle de l'eau s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue. Cette démarche a été reconnue par l'obtention de la certification ISO 9001, confirmée en juin 2017 pour l'ensemble des activités de la Direction du Cycle de l'Eau et sur l'ensemble du périmètre.

De plus, le laboratoire de contrôle des eaux est accrédité COFRAC : l'accréditation COFRAC obtenue initialement en 2016 a été confirmée en juin 2017 et étendue à de nouvelles analyses. Elle porte désormais sur les analyses bactériologiques et physico-chimiques liées au contrôle de l'eau au robinet du consommateur, ainsi que sur l'eau en sortie de réservoir.

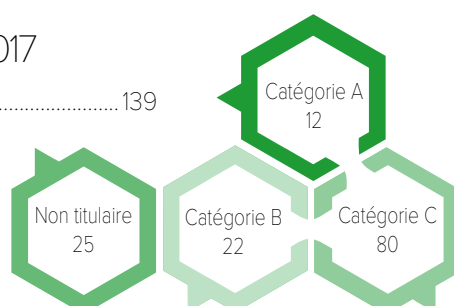
## À NOTER

- Prise de compétence eau (gestion en régie pour 7 communes, déléguée à une entreprise pour 3 communes et relevant de la compétence de syndicats au sein desquels Clermont Auvergne Métropole est représentée en substitution des communes précédemment compétentes, pour 11 communes).

- Prise de compétence assainissement collectif (gestion en régie pour 12 communes, déléguée à une entreprise pour 7 communes et relevant de la compétence de syndicats au sein desquels Clermont Auvergne Métropole est représentée, pour 2 communes).

## DONNÉES RH AU 31/12/2017

Agents ..... 139



## MISSIONS

- + Produire, traiter et distribuer l'**eau potable**.
- + Collecter, transporter et traiter les **eaux usées**.
- + **Analyser** les eaux.
- + **Protéger** le milieu naturel, les biens et les personnes : traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales urbaines, entretien et gestion des rivières, protection contre le risque inondation.
- + **Inform**er les usagers et les citoyens.

## CHIFFRES CLÉ

- + **Eau potable :**
  - 12,5 M de m<sup>3</sup> d'eau consommés
  - 970 km de canalisations d'eau potable (pour les 10 communes gérées par Clermont Auvergne Métropole)
  - 5,8 M€ HT investis en 2017
  - 22,9 M€ de recettes de fonctionnement
  - 76 % de rendement (moyenne des communes gérées en régie)
  - 46 742 abonnés sur les 10 communes gérées en régie, soit près de 218 000 habitants desservis
  - 0,54 % de taux de rénovation des réseaux eau potable
- + **Assainissement :**
  - 9 stations d'épuration
  - 1 778 km de canalisations
  - 22 M€ HT investis en 2017
  - 25 M€ de recettes de fonctionnement
  - 1 325 installations d'assainissement non-collectif
  - 19 communes gérées par Clermont Auvergne Métropole (en régie ou en délégation de service), soit 273 000 habitants.

## FAITS MARQUANTS 2017

+ Signature, dans la continuité des précédents, d'un **contrat de programmation triennal**, en juillet, avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce contrat porte sur l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement du territoire. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau, en réduisant les rejets d'eaux usées par temps de pluie et en améliorant la qualité des rejets après traitement.

Pour un montant global de 92 M€ HT, subventionné à 60 % par l'Agence de l'Eau, le contrat concerne :

- Les bassins de stockage-restitution :
  - Poursuite de la construction du bassin des Vergnes (2 200 m<sup>3</sup>) : 3,9 M€ HT
  - Rédaction du dossier de consultation des entreprises et lancement de l'appel d'offres pour le bassin de Belle Ombre (10 000 m<sup>3</sup>) et réalisation des travaux préparatoires pour 1,1 M€.
  - Réalisation des études pour le bassin de la Zac des Sauzes (4 500 m<sup>3</sup>)

- Désignation du maître d'œuvre pour le bassin d'Herbet et réalisation des études préliminaires.
- Le renforcement de collecteurs
  - 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> phase de travaux pour le collecteur Nord à Cébazat (1<sup>ère</sup> phase : traversée de Clémentel : 2 M€)
  - collecteur Sud : réalisation de la partie dite « Castorama » dans la zone commerciale à l'aide d'un microtunnelier afin de limiter les perturbations (3,27 M€ HT) et démarrage des travaux dans le centre-ville d'Aubières.
- L'évolution de la station d'épuration pour faire face à l'afflux des pollutions supplémentaires acheminées grâce à la mise en service des bassins de stockage/restitution, à l'horizon 2022 (2,8 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées mêlées à de l'eau de pluie). Elle comporte notamment :
  - la création d'un ouvrage complémentaire de décantation primaire
  - la réalisation de travaux d'amélioration et d'optimisation
  - la création d'un méthaniseur de boues

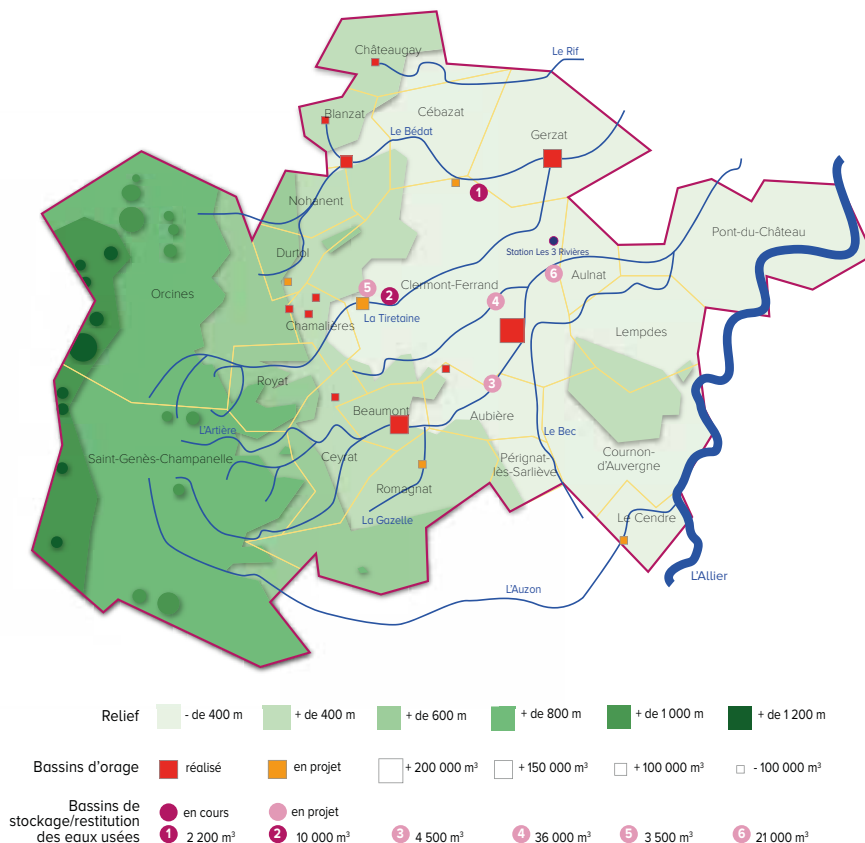
avec injection du biogaz dans le réseau public de distribution de gaz naturel

- un bassin de stockage/restitution de 21 000 m<sup>3</sup> sera également construit en entrée de station.

Ce programme d'un coût total de 38,65 M€ sera mis en œuvre grâce à un marché de type conception-réalisation. L'assistant à maîtrise d'ouvrage (choisi fin 2016) a permis en 2017 d'actualiser le diagnostic réalisé en 2015, rédiger le dossier de consultation, réaliser les études de l'état initial (bruit, odeurs, faune / flore) et les études géotechniques. La mise en service est programmée pour 2023.

+ **La facturation** a concerné les communes de Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne, Pérignat-lès-Sarliève et Durtol. Elle a nécessité un important travail sur l'ensemble des bases de données. 61 000 factures (consommations d'eau) ont été éditées.

### Bassins d'orage et bassins de stockage/restitution des eaux usées en cours ou en projet



+ **L'inventaire du patrimoine** des ouvrages d'eau et d'assainissement a été réalisé. On recense au total 296 sites (postes de relèvement des eaux usées, chambres sur réservoir d'eau potable...), dont un certain nombre doivent être réhabilités et/ou sécurisés. La maintenance de l'ensemble des sites concerne plus de 2 200 équipements.

+ Participation à la construction du **Schéma de transition énergétique et écologique** de Clermont Auvergne Métropole.

+ Après plusieurs années de travail dans le cadre de la **Gestion des Milieux Aquatiques** et Prévention des inondations, des résultats positifs émergent et la volonté de poursuivre les efforts afin de pérenniser ces résultats sur le long terme est affichée. Un bilan du contrat de rivières 2012/2016 a été établi.

# ESPACE PUBLIC ET VOIRIE

**A** ménagement, entretien, création... Clermont Auvergne Métropole est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pleinement compétente en matière d'espaces publics et de voiries. 2017 est une année de construction, de mise en œuvre de l'organisation et de définition de modalités d'échanges avec les élus locaux.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

VALORISER LES ESPACES PUBLICS ET GARANTIR LA SÉCURITÉ DES VOIES

CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DES CITOYENS

GARANTIR UN SERVICE DE PROXIMITÉ ET UN HAUT NIVEAU DE RÉACTIVITÉ À TOUS LES USAGERS

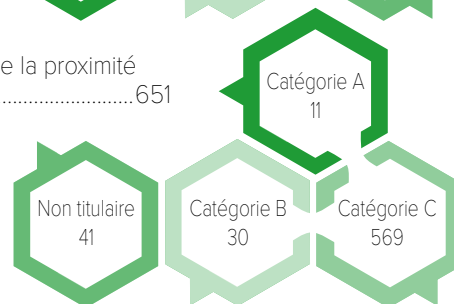
RECHERCHER LE MEILLEUR RAPPORT COÛT / SERVICE RENDU

## DONNÉES RH AU 31/12/2017

Direction de l'ingénierie, d'aménagement et de mobilité  
Agents ..... 52



Direction de l'espace public et de la proximité  
Agents ..... 651

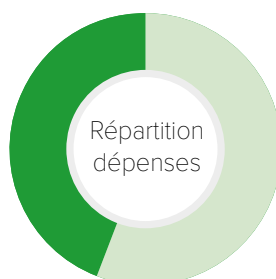


## DONNÉES FINANCIÈRES

### Espace public & proximité

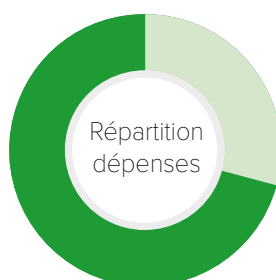
Fonctionnement ..... 4 721 100 €  
Investissement\* ..... 3 732 495 €

\* À cette somme s'ajoutent 2 637 276 € reportés sur 2018.



### Ingénierie, aménagement & mobilité

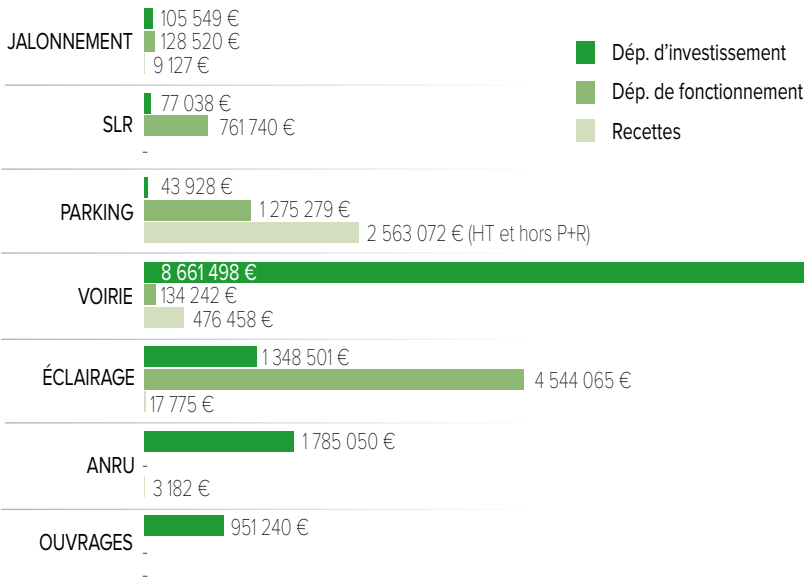
Fonctionnement ..... 7 076 719 €  
Investissement ..... 17 167 094 €



## FAITS MARQUANTS 2017

- + Suite au transfert de la compétence voirie/espaces publics, **définition des cadres d'intervention et de la répartition des compétences** avec les communes.
- + Mise en œuvre de l'**organisation des pôles de proximité**. Définition des modalités de travail avec les pôles de proximité et les élus locaux dans le cadre de la charte de gouvernance et selon les moyens transférés.
- + Points administratifs, techniques et financiers réguliers à l'occasion de rencontres avec les maires et lors des **commissions locales**.
- + **Entretien courant des voies et projets simples de rénovations**, conformément aux engagements des communes.
- + Mise en œuvre du plan de **viabilité hivernale**.
- + **Équipements** des pôles de proximité.
- + Sur le thème du **développement de la nature en ville**, un bilan qualitatif a pu être dressé :
  - sur des projets livrés en 2017 : Place du Maréchal-Fayolle avec la mise en œuvre d'un mail planté sur l'ancien parking, mais aussi rue Thévenot-Thibaud, sur laquelle un mail piéton et végétalisé a pris la place des espaces de stationnement anarchiques pré-existants
  - sur des projets en chantier dans l'année : Secteur Kessler / Rabanesse et son jardin autour de la tour Rabanesse, mais aussi Champratel avec le square Rosa-Parks, la plaine de jeux, les noues végétalisées...
  - sur les projets à l'étude : la place des Carmes et les abords de la scène nationale...

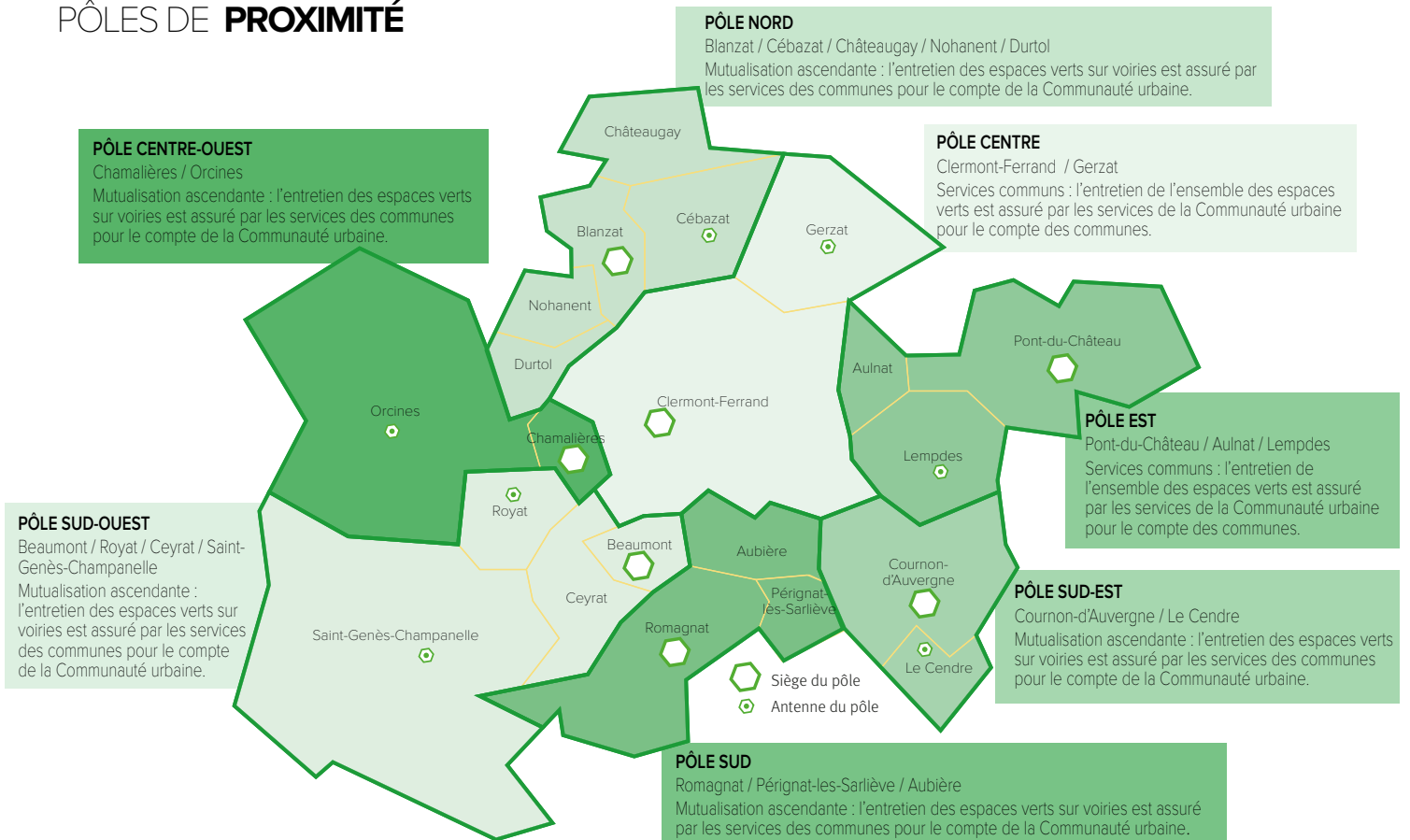
## RECETTES & DÉPENSES / ACTIVITÉ



## CHIFFRES CLÉ

- + **636 instructions Proxim'cité / voirie** en 2017, année de mise en place. Un nombre nettement supérieur est attendu pour 2018.
- + **469 instructions Proxim'cité / éclairage public.**
- + **48 000 points lumineux.**
- + **87 € le coût de fonctionnement** d'un foyer lumineux.

## PÔLES DE PROXIMITÉ



03

**créativité  
& attractivité**



# LA CULTURE

**E**n 2017, Clermont Auvergne Métropole a affirmé son rôle d'acteur majeur dans le domaine culturel avec l'adoption par le Conseil communautaire du 12 mai 2017 du premier plan d'action du projet culturel communautaire, le transfert de 5 musées municipaux et la structuration du pôle musique/image Imago.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

FAIRE DE LA CULTURE UN LEVIER DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

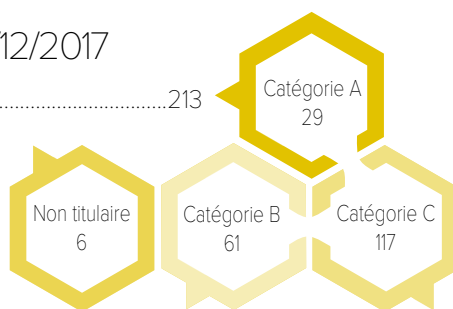
CONSTRUIRE, AMÉNAGER, ENTREtenir ET GÉRER LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS À FORTE VISIBILITÉ

DÉVELOPPER LA LECTURE PUBLIQUE, PROMOUVOIR LA MUSIQUE ET L'IMAGE, VALORISER L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE, 6 MUSÉES ET LES PATRIMOINES

ENCOURAGER L'ACCUEIL ET L'EXPRESSION DES ARTISTES ET DES CRÉATEURS

## DONNÉES RH AU 31/12/2017

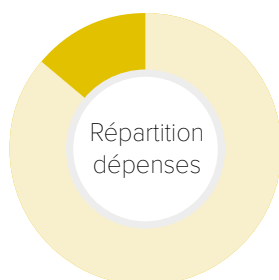
Agents .....213



## DONNÉES FINANCIÈRES

(hors personnel)

- Fonctionnement .....6 407 600 €
- Investissement .....1 020 930 €



## FAITS MARQUANTS 2017

### Musique

+ Pour sa première année d'activité, le pôle musique/image à Cébazat a reçu 82 projets (répétition, travail en résidence, production musicale et audiovisuelle). L'équipement a reçu 8 rencontres professionnelles, principalement sur le développement économique de la filière musique/image, ainsi que des sessions de formation professionnelle.

- Les 3 espaces de travail ont fait l'objet de 2 226 heures d'utilisation.

- 7 groupes et artistes du territoire ont bénéficié d'un soutien pour un montant de 25 000 €, ainsi que d'un accompagnement concerté avec les principaux acteurs du territoire (Le Tremplin, La Coopérative de Mai, La Baie des Singes, Le Sémaphore..).

- Clermont Auvergne Métropole a animé la mise en réseau des équipements du territoire dédiés à la pratique musicale.

- Dans le cadre du réseau européen Tech Town l'année 2017 a été consacrée à une réflexion avec différents partenaires sur le développement économique de la filière musique et image et plus largement des industries culturelles et créatives, dans le sillage de la Capitale Européenne de la Culture.

### Art contemporain

+ En 2017, Clermont Auvergne Métropole a pris en charge à hauteur de 40 000 € un bail finançant un espace pour une quinzaine d'ateliers d'artistes, situé rue Jean-Mermoz à Clermont-Ferrand et géré par le collectif Les Ateliers. Les plasticiens installés sont pour la plupart issus de l'École Supérieure d'Art Clermont Métropole.

+ Clermont Auvergne Métropole apporte son soutien à l'association Artistes en résidence à hauteur de 46 000 € afin de permettre l'accueil d'artistes plasticiens nationaux et internationaux au sein de l'Hôtel d'entreprises du Brézet.

# LA CULTURE

+ Clermont Auvergne Métropole a labellisé La Tôlerie, espace d'art contemporain de la Ville de Clermont-Ferrand, dont la gestion est confiée à l'association Non breaking space (10 000 €).

+ Dans le cadre de sa politique d'acquisition, la collection intitulée Art au Parvis de Clermont Auvergne Métropole s'est enrichie de dix nouvelles œuvres pour un budget de 10 000 €.

## Lecture publique

+ Cinquième site le plus important en nombre de prêts de documents, la médiathèque Amélie-Murat à Chamalières a rouvert ses portes après des travaux importants visant une mise à niveau technique du bâtiment ainsi qu'une amélioration de l'accueil du public et des conditions de travail des agents.  
Coût de l'opération : 1 642 000 € TTC.

+ Lancement des projets de nouvelles médiathèques à Croix-de-Neyrat et Pont-du-Château dans le cadre d'un programme d'actions prévoyant la mise aux normes progressive des bassins de lecture pour mieux correspondre aux besoins des publics.

+ Durant l'été, un partenariat avec les piscines de Lempdes et Cournon-d'Auvergne a été mené pour aller à la rencontre de nouveaux publics. Cette opération a permis de figurer parmi les réseaux lecture labellisés de l'opération nationale « Partir en livre ».

+ Acquisitions par la bibliothèque du Patrimoine de documents exceptionnels en lien avec l'Auvergne et Clermont-Ferrand et prêts de pièces rares à des tiers (notamment des manuscrits médiévaux enluminés) à des fins d'exposition.

## Musées

+ Les musées métropolitains ont organisé 6 expositions qui ont connu un grand succès public. Parmi celles-ci :

- « L'art du qalamkar d'Ispahan, raconter le monde » au musée Bargoin. Avec plusieurs pièces inédites, cette exposition était une première en France.

- « La maison des animaux » organisée par le muséum Henri-Lecoq.

- « De David à Courbet ». Ce projet co-organisé par les Villes de Besançon, Rennes, Dole et Clermont-Ferrand, présentait une soixantaine de peintures de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à travers ses plus éminents représentants au musée d'art Roger-Quilliot.

+ Les musées ont participé à de nombreuses manifestations nationales. Ils proposent, tout au long de l'année des animations à destination des jeunes, en famille ou dans le cadre scolaire.

+ L'enrichissement des collections, leur étude et leur conservation :

- Musée Bargoin : acquisitions de 65 pièces / restaurations de 67 pièces

- Muséum Henri-Lecoq : 20 objets entrés dans les collections

- MARQ : 12 œuvres entrées dans les collections. 20 peintures, 5 sculptures, 5 dessins et 5 cadres restaurés.

+ Poursuite de l'inventaire décennal des collections : 16 323 items récolés au MARQ, 7 257 objets récolés au musée Bargoin. Au muséum Henri-Lecoq, poursuite de la mission Patstec (patrimoine scientifique et technique) qui vise à inventorier le patrimoine des laboratoires universitaires et des entreprises du territoire, à le sauvegarder et à le valoriser.

+ La renommée des musées et de leurs collections, leur faculté d'emprunt d'œuvres à de grandes institutions passent aussi par les prêts et les dépôts qu'ils consentent à des partenaires ou institutions extérieures.

- Le musée Bargoin a prêté 45 objets pour des expositions et déposé 9 objets dans des institutions. Il a participé à 6 expositions hors les murs dont l'exposition « Rebelles » à la Casa de Francia de Mexico.

- Le MARQ a prêté 22 œuvres pour 9 expositions dont 2 expositions d'envergure internationale à la Bibliothèque nationale de France et au musée des Impressionnistes de Giverny,

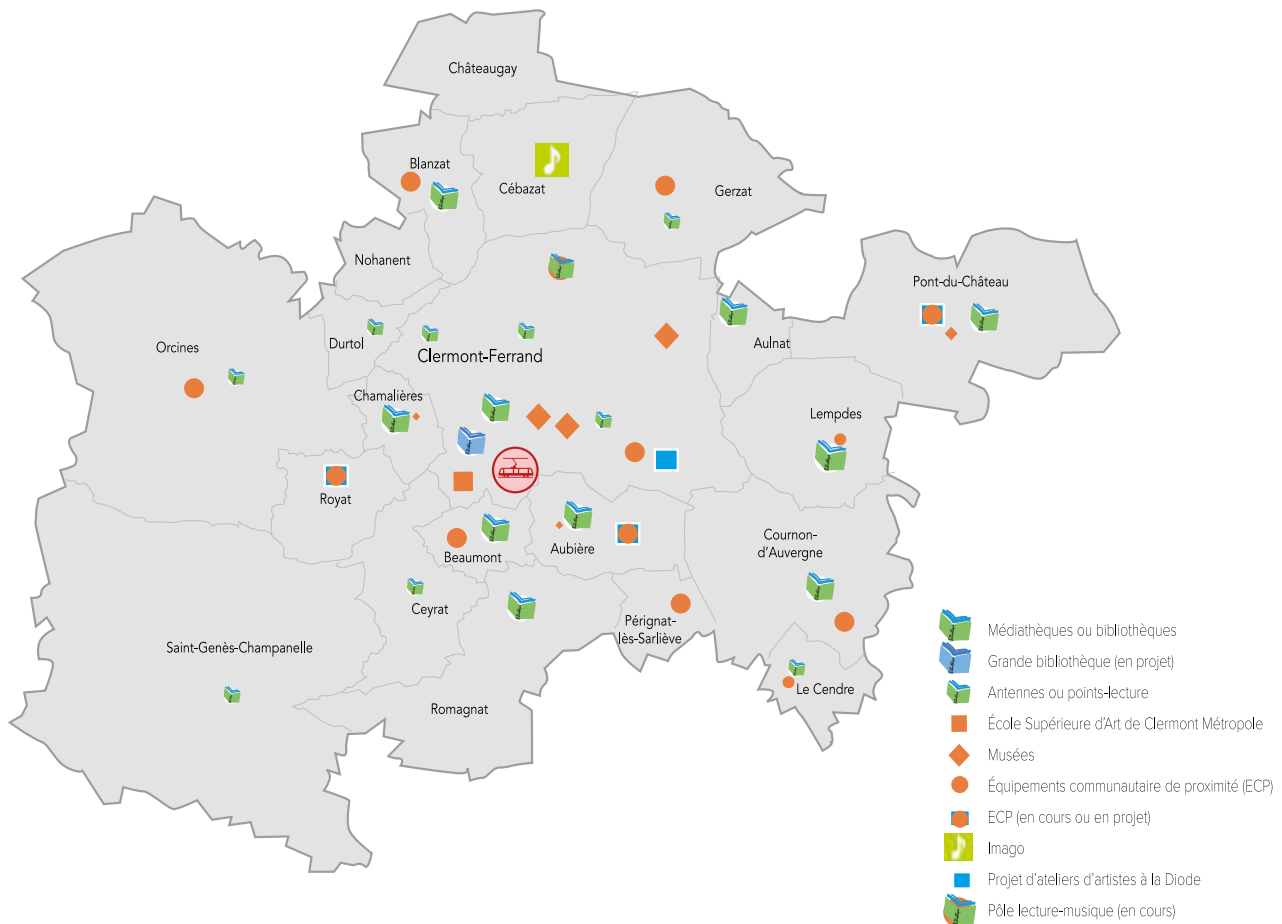
## Costumes du Conservatoire

+ En partenariat avec la Ville de Chamalières, un chantier d'insertion autour des costumes de Conservatoire a été confié à l'association Inserfac. Il vise à mettre en valeur 30 000 costumes, en faire un inventaire précis, les reprendre et les proposer à terme à la location.

## Enseignement artistique

+ Le diagnostic prospectif sur l'enseignement artistique a permis de construire, avec les communes, les axes d'un projet territorial de coopération sur l'enseignement artistique et de proposer le transfert du Conservatoire à Rayonnement Régional en 2019 à la Métropole.

## ÉQUIPEMENTS CULTURELS



## CHIFFRES CLÉ

- + Lecture publique
  - 45 175 abonnés
  - 759 050 « visiteurs » dans les bibliothèques
  - 1 069 488 livres empruntés (203 496 films, 129 911 CD...)
- + Musées
  - 106 488 visiteurs
  - 21 700 enfants accueillis dans le cadre scolaire
  - 14 231 visiteurs lors des premiers dimanches du mois gratuit
- + Subventions aux différents acteurs culturels.
  - des conventions d'objectifs et de moyens avec quelque 22 partenaires clés du territoire subventionnés à hauteur de 850 000 €.

## SUBVENTIONS

- + Les acteurs ou actions soutenus dans le cadre du projet culturel communautaire :
  - l'ESACM à hauteur de 2 579 500 € en fonctionnement et 85 000 € en investissement.
  - " Effervescences " pour aboutir à la candidature de Clermont-Ferrand au titre de Capitale européenne de la Culture en 2028, à hauteur de 250 000 €.
  - La Scène nationale à hauteur de 1,2 M€ en investissement, en 2017. La réalisation prochaine d'un théâtre permettra d'accueillir La Comédie - Scène nationale, la collectivité s'étant engagée à hauteur de 8 M€ sur ce projet. Un conventionnement pluripartite pluriannuel de La Comédie a également été voté.
  - Sauve qui peut le court métrage, à hauteur de 240 000 €. Dans le cadre d'imago, le Festival et la Métropole se sont associés pour proposer une création en avant-première avec le ciné-concert du groupe anglais Tindersticks, au musée d'art Roger-Quilliot.
  - Lauréat du programme Europe Créative de l'Union Européenne, le festival Europavox a été soutenu à hauteur de 50 000 €.
  - Les rendez-vous des carnets de voyage, à hauteur de 22 000 €.
  - Le Festival international des Textiles extraordinaire, à hauteur de 18 000 €.

# LE SPORT

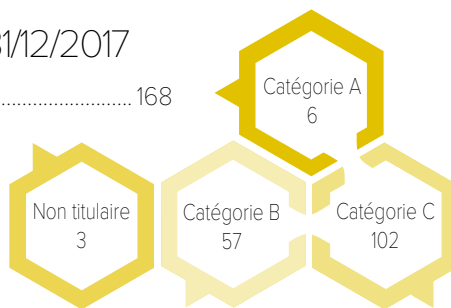
**L**a politique sportive communautaire s'appuie sur un effectif de 170 agents permanents pour environ 35 000 heures d'ouverture et 1,1 M d'utilisateurs par an.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

- CONSTRUIRE, AMÉNAGER, ENTREtenir ET GÉRER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
- CONTRIBUER À LA PROMOTION DU SPORT SUR LE TERRITOIRE
- FAVORISER L'ACCÈS À TOUS LES NIVEAUX DE PRATIQUE SPORTIVE
- SOUTENIR LES SPORTIFS DE RANG NATIONAL ET INTERNATIONAL
- DÉVELOPPER L'IMAGE « SPORT / LOISIRS NATURE » ET « BIEN-ÊTRE / SANTÉ »

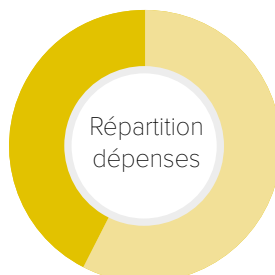
## DONNÉES RH AU 31/12/2017

Agents ..... 168



## DONNÉES FINANCIÈRES

- Fonctionnement ..... 6 069 200 €  
*dont 2 789 150 € sont consacrés à l'entretien du patrimoine bâti.*
- Investissement ..... 4 514 150 €



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 892 000 €.

## FAITS MARQUANTS 2017

- + Démarrage des travaux au **stade nautique Pierre-de-Coubertin** avec une fermeture d'un mois. Le montant de l'opération s'élève à 8,5 M€.
- + Prise en gestion du **stade des Gravanches** et ouverture du centre de formation partagé ASM Clermont Auvergne et Clermont Foot 63. Le Stade des Gravanches est un complexe de 18 hectares composé de :
  - 11 terrains de grands jeux,
  - 3 plaines de jeu,
  - 1 parcours de course à pied de 2 100 m,
  - 1 bâtiment vestiaires – club house,
  - 2 bâtiments modulaires (salle de réception et bureaux),
  - 1 centre de formation football / rugby,
  - 1 parking
 La prise en main de ce vaste ensemble sportif a nécessité de recruter des agents et d'équiper le site en matériel.
- + **Lancement du « Pass + »**, carte unique à points rechargeable en ligne, afin de faciliter et de simplifier l'accès à la patinoire et aux cinq équipements nautiques métropolitains.
- + Approbation de l'Avant-Projet Définitif et du plan de financement du **Centre d'activités sportives et de Loisirs Verts à Saint-Genès-Champanelle**.
- + Évolution des horaires d'ouverture de la **piscine Marcel-Boubat** à Lempdes de façon à ce qu'ils soient complémentaires à ceux de la piscine Androsace à Cournon-d'Auvergne.

## INDICATEURS D'ACTIVITÉS

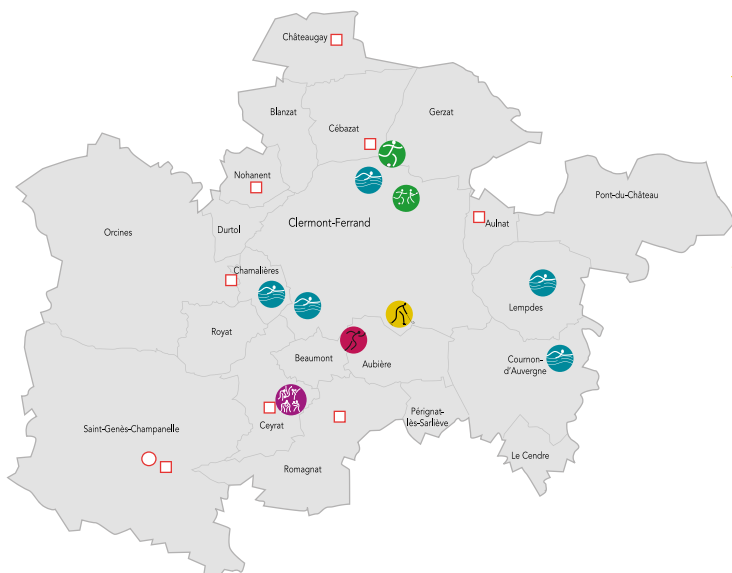
### + Fréquentation des équipements

Équipement	Nombre	Tendance
Artenium	64 974	↗ 8 %
Stadium Jean-Pellez	80 436	→
Stade Gabriel-Montpied	183 000	→
Stade des Gravanches	195 730	
Patinoire	174 671	→
Stade nautique Pierre-de-Coubertin	262 383	↘ 9 %
Centre aquatique Les Hautes-Roches	229 277	↗ 6 %
Piscine Marcel-Boubat	86 379	↘ 4 %
Piscine Androsace	106 247	→
Piscine Jacques-Magnier	56 000	→

### Subventions aux clubs sportifs

Type de club	Discipline / club	Subvention
Communautaires évoluant dans un équipement communautaire	Athlétisme : Clermont Athlétisme Auvergne	200 000 €
	Danse sur glace : Auvergne Clermont Danse sur Glace	47 000 €
	Football : Clermont Foot 63 - section féminine	25 000 €
	Football : Clermont Foot 63 - centre formation	40 000 €
	Hockey : Hockey Clermont Communauté Auvergne	190 000 €
	Judo : Clermont Auvergne Judo	15 000 €
	Omnisport : ASM (Centre de formation)	140 000 €
	Patinage artistique : Auvergne patinage artistique	5 000 €
Communautaires	Hand-ball : Clermont Co Handball	50 000 €
Uniques dans leur discipline	Base-ball : BSCC les Arvernes	30 000 €
	Football américain : Les Servals	23 000 €
	Rugby : ASM Romagnat Rugby féminin	30 000 €
	Sport universitaire : Clermont université club	35 000 €
Niveau national	Badminton : Volant des Dômes	8 000 €
	Basket-ball : Basket-ball Cournon-d'Auvergne	8 000 €
	Basket-ball : CTC ASM US Beaumont basket	8 000 €
	Cyclisme : Lempdes BMX Auvergne	20 000 €
	Vélo Club Cournon-d'Auvergne	12 000 €
	Tennis de table : Espérance ceyratoise tennis de table	4 000 €
	Volley-ball : AL FJEP de Cébazat	6 000 €
	Volley-ball club Chamalières	165 000 €
Sections handisport	Escrime : La Rapière de Chamalières	10 000 €
	Hockey : Arverne Handi Hockey	3 000 €
Autres clubs	Hand-ball : Handball Club Cournon d'Auvergne	3 000 €
	Sport adapté : Comité départemental	3 000 €
	Gymnastique : Union sportive chamaliéroise	1 000 €
	Triathlon : Puissance 3 Cournon	2 436 €
Mise à disposition des ETAPS	- Centre de Loisirs de Cournon	5 928 €
	- ASM Chamalières Natation	68 100 €
	- Stade Clermontois Natation	96 804 €

## ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



-  Équipements nautiques
-  Patinoire
-  Stadium Jean-Pellez
-  Stade Gabriel-Montpied
-  Artenium
-  Stade des Gravanches
-  Centre d'activités sportives et de loisirs verts (en cours)
-  Équipements communautaires de proximité (ECP)

### Subventions aux manifestations sportives

Nom du club	Manifestation	Subvention
Running Club Clermont Fd	La Clermontoise	5 000 €
Union Sport Scolaire	Championnat Europe scolaire de badminton	7 000 €
Association cyclisme élite	Course élite nationale Vallée du Bédat	2 000 €
Association cyclisme élite	La Durtorccha	2 000 €
Ligue Auvergne Hand ball	Match France/Norvège	20 000 €
ASM Chamalières natation	35 <sup>e</sup> meeting ASM Chamalières natation	2 000 €
Ligue Auvergne Tennis	Engie Open Clermont Auvergne-Rhône-Alpes	3 000 €
Comité Tennis de table	Finale FranceTennis de table par équipe	3 000 €
Espérance Ceyratoise	France handisport de tennis de table	4 000 €
Clermont Auvergne Athlé	Meeting régional d'athlétisme	1 500 €
Amicale Laique Gym Gerzat	1/2 et finale jeunes de gymnastique	6 000 €
Cent pour cent roses	Trophée Roses des sables	1 000 €
Association Grand Trail	Grand Trail de Clermont	25 000 €

Les associations ont également bénéficié d'aides indirectes de la part de Clermont Auvergne Métropole pour un montant de 3 800 000 € en 2017.

# LE TOURISME

**E**n 2017, Clermont Auvergne Métropole a pris la compétence tourisme, définit un schéma de développement et a collecté pour la première année la taxe de séjour métropolitaine auprès de l'ensemble des hébergeurs touristiques du territoire.

Parallèlement à la mise en place de la taxe de séjour, la Métropole a initié et porté la création de l'Office de tourisme métropolitain.

Le produit de la taxe de séjour est exclusivement employé à des actions favorisant la fréquentation touristique du territoire. Son instauration s'inscrit dans une volonté forte de mettre en place une politique active de développement touristique.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

- DÉVELOPPER L'IMAGE ET LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE
- ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DU TOURISME DANS LEUR DÉVELOPPEMENT
- AFFIRMER UNE ORIGINALITÉ ET UN POSITIONNEMENT
- VALORISER UNE DESTINATION DE TOURISME URBAIN ET CULTUREL
- VALORISER UNE DESTINATION DE TOURISME D'AFFAIRES
- VALORISER UNE DESTINATION DE TOURISME SPORTIF ET PLEIN NATURE
- VALORISER UNE DESTINATION DE BIEN-ÊTRE ET DE SANTÉ

## DONNÉES RH AU 31/12/2017

Agents .....4

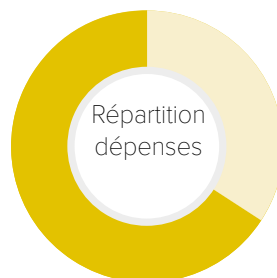


## DONNÉES FINANCIÈRES

(hors personnel)

Fonctionnement .....1 979 740 €

Investissement .....3 804 875 €



## FAITS MARQUANTS 2017

- + **La compétence tourisme** est partagée entre Clermont Auvergne Métropole et l'Office de tourisme métropolitain. La Direction tourisme de la Métropole est en charge du développement touristique du territoire. Elle apporte son expertise sur les projets de ses partenaires, aide à mettre en place les outils nécessaires au renforcement de l'attractivité et à la qualité de l'accueil des touristes. L'Office de Tourisme Métropolitain se charge de la promotion et de la commercialisation de l'offre de la destination.
- + Mise en place de la **collecte de la taxe de séjour métropolitaine** par le biais d'une plate-forme de déclaration et de paiement en ligne.
- + Clermont Auvergne Métropole a enregistré **1 289 105 € de taxe de séjour** en 2017 (montant au 17 sept. 2018), directement réinvestis dans la mise en place d'actions de promotion et de développement touristique.
- + Les données issues de la collecte de la taxe de séjour permettent de mesurer la fréquentation touristique du territoire. La métropole compte environ **13 300 lits touristiques** (nombre de personnes pouvant être accueillies chaque jour, hors airbnb).
- + **1 464 249 nuitées** ont été comptabilisées en 2017 sur le territoire dont plus de 355 000 (24 %) entre le 8 juillet et le 2 septembre. L'hôtellerie enregistre 76 % de la fréquentation touristique annuelle.

+ **Première année d'activité de l'Office de tourisme métropolitain.** La Société Publique Locale Clermont Auvergne Tourisme a débuté son activité avec le transfert de l'ensemble des salariés des offices de tourisme de Clermont-Ferrand, de Royat-Chamalières, d'Orcines, de Ceyrat - Saint-Genès-Champanelle et des syndicats d'initiatives de Pont-du-Château et de Châteaugay. Le Directeur Général de l'Office de tourisme métropolitain a pris ses fonctions le 7 mars 2017.

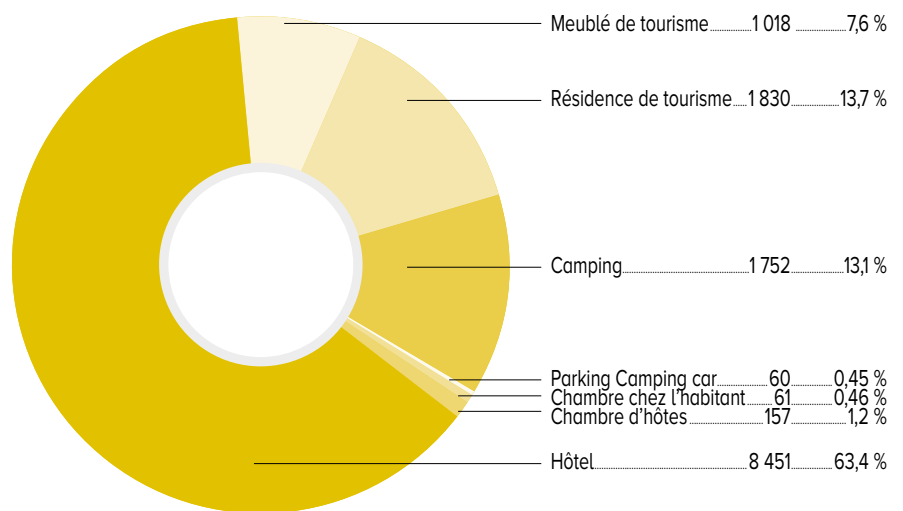
+ Pour l'année 2017, l'offre de tourisme métropolitain mène ses activités au travers d'une **convention d'objectifs**, par laquelle la Métropole lui confie les missions :

- d'Office de tourisme métropolitain de catégorie,
- de promotion touristique de la destination,
- de commercialisation de l'offre touristique du territoire.

+ **Clermont Auvergne Métropole a versé** à l'Office de tourisme métropolitain, en contrepartie de ces missions, 1 850 000 € TTC pour l'année 2017.

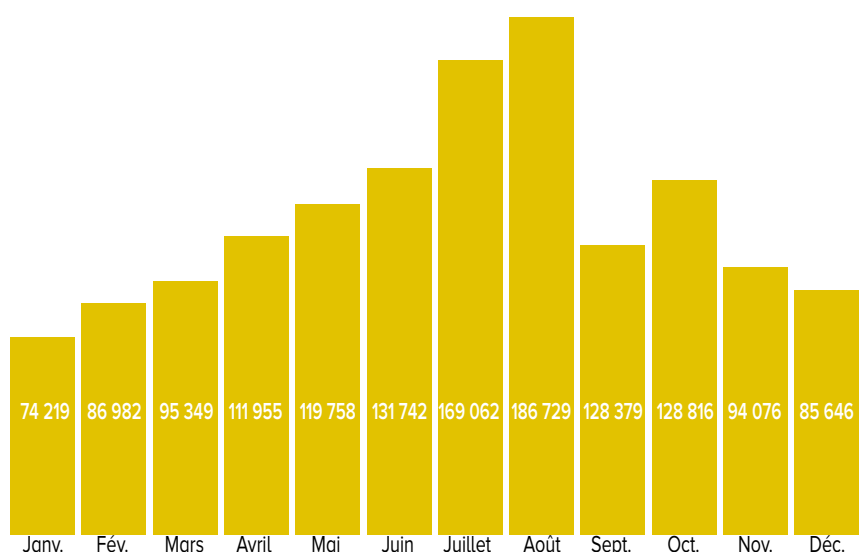
+ Lancement de la construction de la future **auberge de jeunesse métropolitaine**. Afin d'étoffer l'offre d'hébergements destinés aux jeunes, Clermont Auvergne Métropole réalise une auberge de jeunesse d'une capacité de 137 lits avec plusieurs services : espaces de détente, salles de réunions. Le coût de l'opération s'élève à 5 850 000 € TTC et l'ouverture est prévue au printemps 2020.

## RÉPARTITION DE LA CAPACITÉ / TYPE D'HÉBERGEMENT



*Intégralité des logements ouverts à la location en 2017, hors airbnb.*

## FRÉQUENTATION ANNUELLE / NBRE DE NUITÉES



*au 17 septembre 2018 (+ 51 622 nuitées airbnb, Clermont-Ferrand, mai - décembre 2017)*

04

+

**art de vivre  
& d'entreprendre**



# L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

**L**a Direction de l'accompagnement des entreprises a pour vocation de créer un environnement favorable à l'implantation et au développement des entreprises, proposer une offre claire et simple aux entreprises, aux investisseurs et financeurs.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

STRUCTURER UN ESPACE STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

RENFORCER LA COHÉSION DE TOUS LES ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS DU TERRITOIRE

RENFORCER ET AMÉLIORER LA GESTION DE L'OFFRE FONCIÈRE

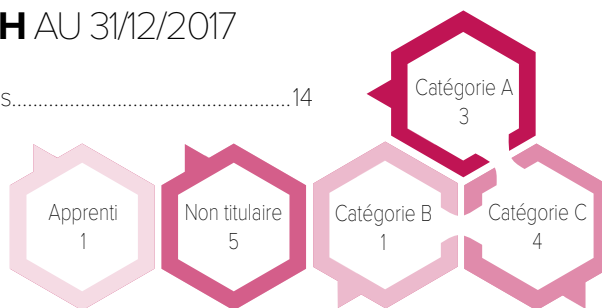
VEILLER À UNE MEILLEURE INTÉGRATION URBAINE DES ZONES ÉCONOMIQUES

DÉVELOPPER DES SITES D'EXCELLENCE DE RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

FAVORISER LA CRÉATION ET LA CROISSANCE DES ENTREPRISES

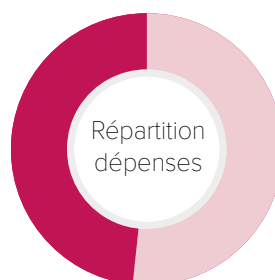
## DONNÉES RH AU 31/12/2017

Agents permanents.....14



## DONNÉES FINANCIÈRES

Fonctionnement ..... 2 207 000 €  
Investissement ..... 2 054 000 €



## FAITS MARQUANTS 2017

### Promotion économique

- + Le partenariat avec la CCI : le Forum de la création d'entreprise avec la CCI et l'amorce des rencontres business acheteurs.
- + Le partenariat avec la Montagne : les trophées des entreprises.
- + Le partenariat avec le journal de l'éco : la soirée de l'éco;
- + Les 2 publications dans Innovation review.
- + La signature de la convention avec les professionnels de l'immobilier lors du forum de la création d'entreprises le 22 juin. En parallèle, le diagnostic sur l'immobilier d'entreprises, élaboré au 1<sup>er</sup> semestre 2017 a été partagé avec les professionnels le 12 juin 2017.
- + La participation au Comité de prospection de l'agence régionale de développement
- + La participation au réseau d'accueil du Grand Clermont;

### L'implantation d'entreprises

- + Le suivi et la réponse au cahier des charges de près de 180 dossiers d'entreprises à des stades divers selon le processus de travail en vigueur : de la simple demande de localisation à un accompagnement personnalisé jusqu'à la phase d'implantation en interaction avec les chargés d'aménagement, les autres Directions ou Services (ADS, Transport Mobilité...) voire avec la mise en réseau avec les financeurs des projets, les investisseurs, les services de l'État.

# L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

+ Phasage du ScoT : Une réflexion a été engagée, le stock de foncier disponible s'élevant seulement à environ 2 ans. Le potentiel foncier doit s'aménager en tenant compte de la complexité des procédures d'urbanisme et les délais inhérents ; L'offre doit répondre à la diversité des cahiers des charges des entreprises en rapport avec la stratégie de la collectivité.

En matière d'immobilier existant, l'offre est vieillissante et peut générer l'existence de friches industrielles. Des actions ont été engagées en 2017 sur l'urbanisation des zones d'activités classées en phase 2 du ScoT ainsi que sur la réhabilitation des friches industrielles et la réappropriation du foncier (lancement du marché).

## Une stratégie d'aménagement commercial renouvelée et en construction

+ Clermont Auvergne Métropole a décidé de définir une nouvelle stratégie, et d'arrêter des axes d'intervention pour son urbanisme commercial et a délégué le 15 décembre 2017 en ce sens. Il s'agit de répondre aux caractéristiques actuelles de l'appareil commercial du territoire et de projeter son évolution à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), soit 2030. Cette stratégie d'aménagement commercial sera la contribution de Clermont Auvergne Métropole au futur Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) du Grand Clermont, en cours d'élaboration.

4 enjeux :

- privilégier le commerce de centre ville de Clermont-Ferrand et des centre-bourgs,
- rééquilibrer la structure périphérique du Sud au profit du Nord de l'agglomération,
- requalifier et faire évoluer les pôles commerciaux du Sud-Est, aujourd'hui saturés,
- régénérer et faire évoluer les autres pôles d'activités périphériques.

En complément de la délibération de décembre 2017, Clermont Auvergne Métropole a engagé une concertation à différents échelons : Grand Clermont, CCIT 63 et communes de la Métropole et a engagé un dialogue avec les porteurs de projets suite à la

décision de moratoire sur les projets commerciaux qui avait été fixé par l'EPCI en 2014.

## Totems Interactif Parc Technologique De La Pardieu

+ Fin 2017, deux totems interactifs ont été installés sur le Parc technologique de La Pardieu (Zone test).

Un plan de la zone et la liste des entreprises permettent au visiteur de trouver rapidement les coordonnées de l'entreprise souhaitée grâce à un moteur de recherche.

Ce mobilier, permet une mise à jour sous 24h. Coût : 42 650 €.

## Vidéoprotection

+ Clermont Auvergne Métropole a équipé, en zone test, le Parc Logistique Clermont Auvergne, situé sur les communes de Cébazat et Gerzat ainsi qu'une partie du Parc des Montels 3. Coût : 126 000 € TTC (y compris l'extension de la fibre).

Une étude de positionnement des caméras va être menée en 2018 sur l'ensemble des zones d'activités.

Elle a débuté en 2017 sur le Parc Technologique de la Pardieu avec une finalisation prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

## L'aménagement et la réqualification des zones d'activité

+ Clermont Auvergne Métropole souhaite définir le positionnement stratégique des parcs d'activités de Sarliève, constituant les réserves foncières du développement économique métropolitain .

Les enjeux pour ces futurs parcs sont multiples :

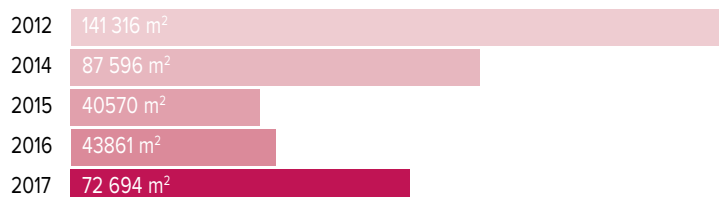
- développer une offre métropolitaine différenciante,
- structurer et accompagner les filières et pôles d'excellence,
- constituer un site vitrine du dynamisme économique du territoire.

Cette réflexion sera restituée dans le courant de l'année 2018.

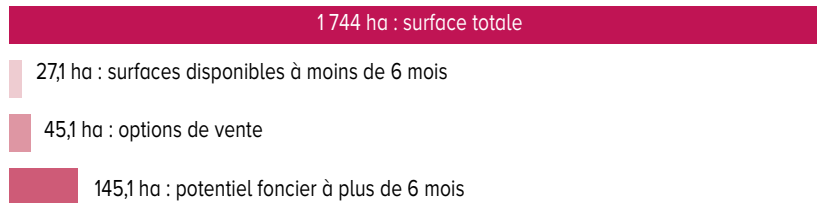
Pour faire face au vieillissement de certaines zones d'activités économiques, Clermont Auvergne Métropole souhaite réaliser des plans guides de requalification s'étalant de 10 à 20 ans. Clermont Auvergne Métropole va donc confier par mandat d'études et /ou de travaux, le pilotage de ces requalifications à la SPL Clermont Auvergne. Seront concernées à partir de 2018, les requalifications de :

- Cournon-d'Auvergne - Le Cend्रे
- Lempdes
- Ladoux - Les Montels
- Parc Logistique.

## VENTE DE TERRAINS

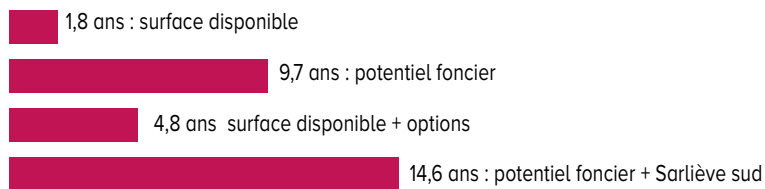


## ESPACES D'ACTIVITÉS



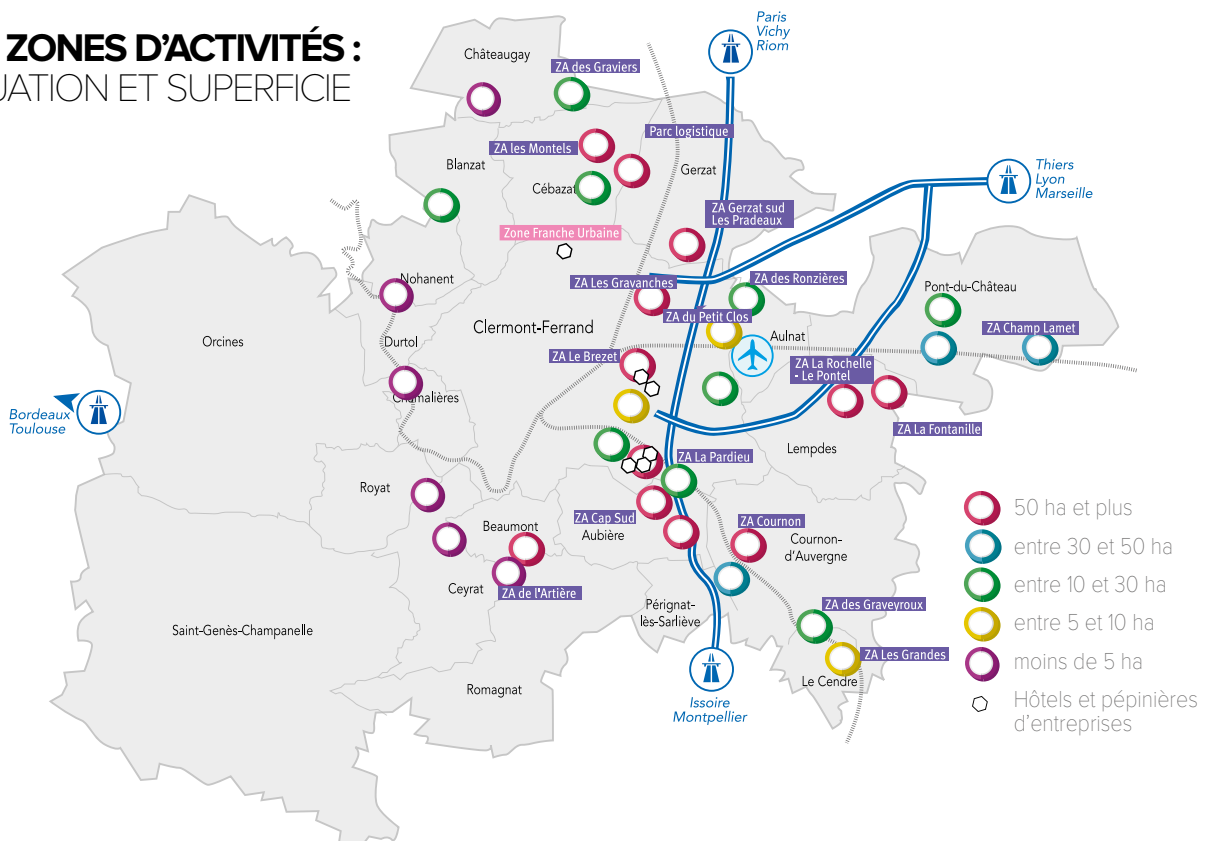
La surface disponible a été divisée par 4 entre 2004 et 2017

## STOCK FONCIER



Par rapport à la consommation foncière annuelle moyenne depuis 1994

## LES ZONES D'ACTIVITÉS : SITUATION ET SUPERFICIE



# L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

## FAITS MARQUANTS 2017

### Équipements à vocation économique

- + Clermont Auvergne Métropole gère 5 structures immobilières d'accueil des entreprises, sous la forme de pépinières, réservées aux très jeunes entreprises ou sous la forme d'hôtels d'entreprises, pour une durée limitée à 36 mois.

Au total, ce sont 57 entreprises qui sont hébergées, représentant 215 salariés dans les secteurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), dans l'industrie, les services aux entreprises et les biotechnologies.

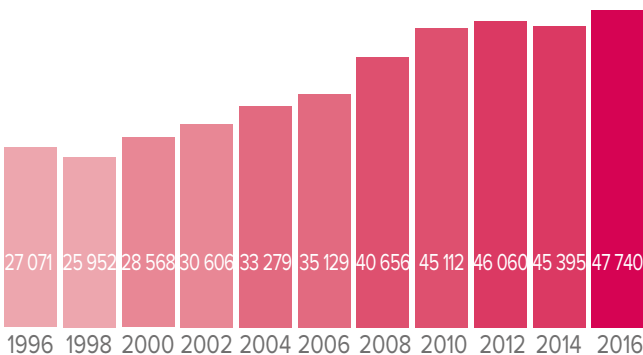
### L'accompagnement à la croissance des entreprises

- + Le Bivouac est le lieu où vous croiserez d'autres start-up, bénéficierez de l'expérience des autres entrepreneurs, pourrez partager vos problématiques et serez immergés au sein d'un écosystème numérique dynamisant. Montée en puissance avec 23 start-up accompagnées en 2017 et 56 emplois créés depuis le début du Bivouac, dont 31 en Auvergne. Recrutement de 6 nouvelles start-up lors de l'appel à projet « #feel better » sur la thématique du bien vivre et de la santé et 8 sur l'appel à projet « boost #agritech ». 8 start-up ont déployé leur application en 2017, et 4 ont levé des fonds (5,6M€ au total).

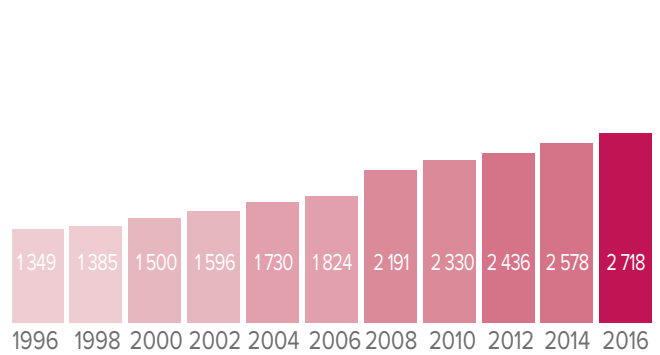
### Le développement des filières et l'innovation

- + FRENCH TECH : Ce sont plus de 50 start-up, des grands groupes comme Michelin et Limagrain, le monde de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation et des acteurs institutionnels qui se sont réunis pour faire émerger une thématique fédératrice, générant un mouvement d'entrepreneurs investis sur le thème de la mobilité. Grâce à la labellisation French Tech obtenue en juillet 2016, Clermont-Ferrand figurera sur la carte mondiale de l'innovation numérique. En 2017, la French tech ce sont des échanges avec les incubateurs de Montréal, de Moscou et de Tel Aviv sur la thématique de la mobilité.

## EMPLOIS EN ZONES D'ACTIVITÉS



## ENTREPRISES EN ZONES D'ACTIVITÉS



### L'accompagnement à la création d'entreprises

- + En 2017, la contribution de Clermont Auvergne Métropole en faveur de la création d'entreprises a été de 205 000 €, au bénéfice de 8 structures qui interviennent sur la base de conventions triennales, dans l'accompagnement et le financement des entreprises en création. Le positionnement complémentaire de ces structures (aide au montage de projet, micro crédit, garantie d'emprunt, portage entrepreneurial...) permet de répondre de façon adaptée aux différents besoins des entrepreneurs. Au total, se sont 701 porteurs de projets qui sont accompagnés dans leur création ou reprise d'entreprise.

## LES STRUCTURES SUBVENTIONNÉES

- ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) développe le micro crédit pour les personnes exclues du système bancaire.	88 entrepreneurs financés
- APPUY CRÉATEURS s'adresse à des créateurs auvergnats (en majorité demandeurs d'emploi), souhaitant tester leur projet d'activité économique en grandeur nature, dans un cadre sécurisé.	108 entrepreneurs accompagnés
- AUVERGNE ACTIVE accompagne le montage économique et financier des projet en proposant des garanties sur emprunt bancaire, apports remboursables ou primes.	44 entreprises accompagnées & financées
- RÉSEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE, accompagne les porteurs de projet créateurs d'emplois, au travers d'un réseau de chefs d'entreprises et d'un financement.	22 entrepreneurs accompagnés
- BGE AUVERGNE accompagne les porteurs de projet depuis le montage du projet jusqu'à la concrétisation et le développement de l'entreprise.	218 entrepreneurs accompagnés
- INITIATIVE CLERMONT AGGLO accompagne et finance la création d'entreprises au travers de prêts personnels sans garantie ni intérêt.	122 entrepreneurs accompagnés & financés
- COAGIR accompagne les personnes qui souhaitent tester leur projet dans le cadre d'un parcours structuré et sécurisant.	73 entrepreneurs accompagnés
- AUVERGNE BUSINESS ANGELS accompagne les entrepreneurs en mobilisant les investisseurs privés de proximité.	26 entrepreneurs accompagnés

# L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

**P**ivots de la construction de la société de la connaissance, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont les facteurs clés de l'attractivité des pôles métropolitains et plus largement du développement et du rayonnement des territoires. Dans ce sens, **Clermont Auvergne Métropole souhaite inscrire pleinement l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation comme les piliers fondamentaux de son avenir.**

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

CONSOLIDER LE SOCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

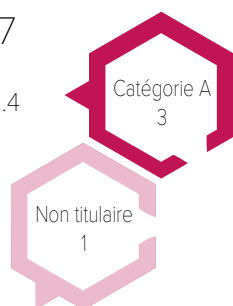
ACCENTUER LA QUALITÉ DES ACTIONS DÉVELOPPÉES ET LEUR VISIBILITÉ AUX PLANS RÉGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS COLLABORATIFS, STRUCTURANTS ET IDENTIFIANTS

ÉLABORER PUIS METTRE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS LISIBLES ET ORIGINAUX EN FAVEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE, DE LA RECHERCHE ET DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES

## DONNÉES RH AU 31/12/2017

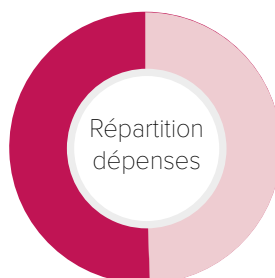
Agents .....4



## DONNÉES FINANCIÈRES

Fonctionnement .....1 370 000 €

Investissement .....1 400 000 €



## FAITS MARQUANTS 2017

- + **Création de la chaire Santé & Territoires :** le Centre Jean-Perrin, en partenariat avec le Centre de Recherche clermontois en Gestion et Management de l'Université Clermont Auvergne mène un projet de recherche sur la thématique de la co-construction des modèles de management innovants entre acteurs d'un territoire. L'objectif est de se positionner à la pointe de la recherche sur l'innovation et le management de la santé. Clermont Auvergne Métropole soutient la chaire par une aide de 120 000 € sur trois ans.
- + **Soutien à l'émergence du Laboratoire d'Innovation Territorial :** le Laboratoire d'Innovation Territorial (LIT) grandes cultures en Auvergne est un nouveau dispositif d'accueil et d'émergence de projets visant à faire de son territoire une zone d'excellence pour l'innovation en grandes cultures. Le LIT est un consortium porté par un partenariat public-privé dont les parties prenantes sont la coopérative Limagrain, le pôle de compétitivité Céréales Vallée, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), l'Institut du végétal ARVALIS, la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes et l'école d'ingénieurs agronomes VetAgro Sup. Le LIT a pour objectif de favoriser la conception, l'évaluation et la diffusion de solutions innovantes inspirées des principes de l'agro-écologie, pour et avec les agriculteurs. Le LIT est une initiative pilote destinée à devenir une référence en matière de living lab agricole (laboratoire vivant). Clermont Auvergne Métropole a apporté son soutien au LIT à hauteur de 200 000 €.
- + **L'accompagnement à l'international :** Clermont Auvergne Métropole poursuit son soutien aux actions du Centre Jacques-Cartier visant la mise en synergie des écosystèmes d'innovation clermontois et canadiens. La Métropole intervient également au côté des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site clermontois en favorisant l'émergence de partenariats à l'international sur deux pays en priorité, au regard du potentiel de collaboration et de la dynamique déjà portée (à savoir le Canada et la Suède). Afin de permettre au territoire et à ses acteurs de gagner en visibilité et monter en compétences, Clermont Auvergne Métropole a accordé une subvention de 120 000 € sur 3 ans pour soutenir la recherche collaborative sur le thème de la production d'hydrogène par voie biologique entre les chercheurs de l'Institut Pascal et ceux de l'Université de Lund, en Suède, en collaboration avec la plateforme Bio-Valo, à Ennezat.

# L'EMPLOI ET L'INSERTION

**C**onformément au protocole d'accord 2015-2020 signé avec l'État, le Département, la Région et pôle emploi, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) agit pour l'insertion professionnelle des publics très éloignés de l'emploi au travers de la mobilisation croisée des dispositifs de droit commun existants, des outils et actions qu'il développe en propre et d'un accompagnement renforcé et individualisé.

En matière de solidarité, la direction Emploi Insertion Solidarité a commencé, dès 2017, les travaux nécessaires à l'intégration de 2 nouvelles compétences liées au passage en Métropole : le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et la prévention spécialisée.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

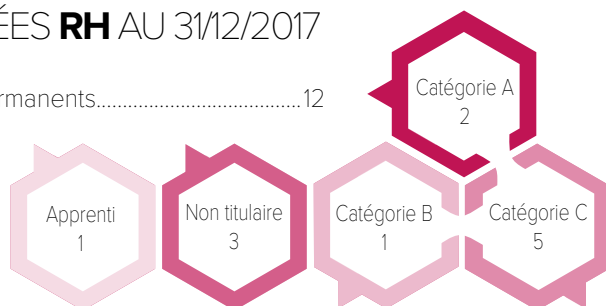
SOUTENIR L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

FAVORISER LA CRÉATION ET LA CROISSANCE DES ENTREPRISES

SOUTENIR ET IMPULSER DES EXPÉRIMENTATIONS SUR LE TERRITOIRE

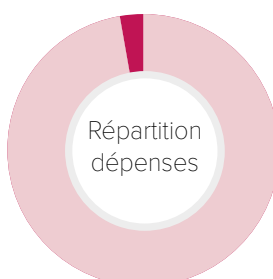
## DONNÉES RH AU 31/12/2017

Agents permanents.....12



## DONNÉES FINANCIÈRES

Fonctionnement .....2 254 620 €  
Investissement ..... 63 457 €



## FAITS MARQUANTS 2017

+ **Renforcement du maillage territorial** par l'ouverture de permanences hebdomadaires supplémentaires sur les communes de Cébazat, Pont-du-Château et Clermont-Ferrand (quartier Saint-Jacques). Désormais, ce sont une trentaine de permanences hebdomadaires qui sont assurées par le PLIE sur la métropole.

+ **Évolution et nouveau chantier d'insertion** : l'association "Études et Chantiers" ayant cessé son activité d'insertion par l'économie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, Clermont Auvergne Métropole a décidé de confier :  
- le chantier d'insertion "Entretien des rivières" à l'association Détours, récemment implantée sur la commune d'Aubière, qui a également ouvert un garage solidaire en septembre 2017.  
- le chantier d'insertion "Entretien des sentiers de randonnée" à la Régie de Territoire "Des Deux Rives", avec un élargissement de son territoire d'impact social, actuellement limité à la commune de Cournon-d'Auvergne.

Un nouveau Chantier d'insertion métropolitain « Autour du Costume » a vu le jour en partenariat avec le conservatoire à rayonnement régional « Emmanuel-Chabrier » / Ville de Clermont-Ferrand. Confié à l'association INSERFAC, il prend en charge la gestion de 30 000 costumes issus du département danse et de la classe d'art dramatique du conservatoire. Implanté au rez-de-chaussée de l'ancien Hôtel de Région, le chantier « Autour du costume » a commencé son activité en janvier 2017 avec 9 salariés en insertion..

+ **4<sup>e</sup> édition du Prix Ouvre-Boîte** : le prix "Ouvre-Boîte" met en lumière des créateurs d'entreprises issus ou habitant un quartier prioritaire en leur attribuant une bourse de 1 500 € chacun. 19 porteurs de projets ont été rencontrés, 7 d'entre eux ont été récompensés pour leur démarche de création d'entreprise.

+ **1 591 participants accompagnés** par le PLIE, soit une hausse de 7,5 % par rapport à 2016.

+ **Près de 140 000 heures de travail** réalisées grâce à l'insertion des clauses sociales dans les marchés de commande publique, au profit de 334 personnes, avec 102 entreprises.

05

**durabilité**  
& **responsabilité**

# UNE MÉTROPOLE DURABLE

**À** la suite du transfert du bloc « énergie » lors de la création de la Communauté urbaine en 2017, une nouvelle direction Développement Durable et Énergie, mutualisée entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole, a été créée.

Cette année de transition a permis à la Communauté urbaine de s'approprier ses nouvelles compétences.

Le Schéma de Transition Énergétique et Écologique (STEE), pour lequel un important travail a été mené, a vocation à ré-interroger les ambitions environnementales portées par l'ensemble des politiques publiques du territoire au vu des évolutions législatives récentes et des évolutions institutionnelles.

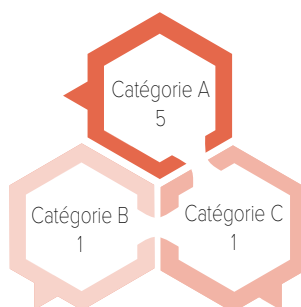
L'année 2017 est une année charnière lors de laquelle le rôle de coordonnateur de Clermont Auvergne Métropole sur les questions environnementales s'est vu conforté. Ainsi, plusieurs financements ont pu être mobilisés au bénéfice du territoire.

## PRINCIPAUX OBJECTIFS

- ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
- ÊTRE ENGAGÉ SUR LA VOIE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- ASSURER DES SERVICES PUBLICS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

## DONNÉES RH AU 31/12/2017

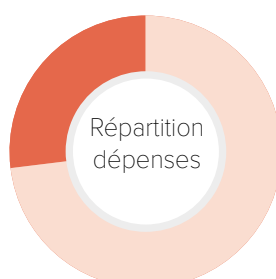
Agents ..... 7



## DONNÉES FINANCIÈRES

(hors personnel)

Fonctionnement ..... 445 664 €  
 Investissement ..... 164 252 €



## FAITS MARQUANTS 2017

+ **Élaboration du Schéma de Transition Énergétique et Écologique.** À noter que le STEE tient lieu d'actualisation du Plan Climat Air Énergie Territorial (2014) et du Plan Biodiversité (2010).

L'objectif vise à doter le territoire d'un document stratégique en matière de développement durable à horizon 2030 et 2050. Il s'agit de préparer la métropole clermontoise aux grands bouleversements environnementaux annoncés pour le 21<sup>e</sup> siècle et de garantir sa résilience face à ceux-ci.

L'élaboration du Schéma de transition énergétique et écologique se décline en trois grandes étapes :

- la réalisation d'un diagnostic du territoire accompagné d'une évaluation de son potentiel,
- l'écriture d'une stratégie,
- la définition d'un plan d'actions opérationnel à l'horizon 2024.

La construction du Schéma se fait de façon participative en associant, au-delà des élus et des services, les acteurs clermontois et les habitants. Elle devrait s'achever à la fin du premier trimestre 2018.

+ **La convention Territoires à Énergie Positive-Croissance Verte (TEP-CV)** signée le 10 octobre 2015 avec l'État constitue une reconnaissance de notre engagement dans la transition énergétique et écologique. Deux actions en particulier bénéficient d'un soutien financier de l'État : l'amélioration de la performance énergétique des piscines communautaires, ainsi que la réalisation d'une étude financée à 80 %, visant à la réhabilitation de la Tiretaine et croisant les enjeux de lutte contre les crues, de biodiversité et de réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Sur ce dernier point, un appel d'offres lancé en janvier 2017 a permis de retenir la candidature d'un groupement qui a livré ses premières conclusions au second trimestre 2017.

Parallèlement, un avenant a été signé le 5 mai 2017, ouvrant le financement à des nouvelles actions à hauteur de 1,5 M€ supplémentaire :

- l'amélioration des performances de l'éclairage public. À terme, grâce à un



nouveau matériel, la consommation énergétique de la Ville de Clermont-Ferrand devrait chuter de 35 %.

L'expérience ainsi acquise devrait bénéficier ensuite à l'ensemble du territoire,

- le schéma cyclable métropolitain. Une des ambitions de cette action labellisée TEP-CV est de favoriser les transports doux, avec un meilleur maillage du réseau des pistes cyclables, continu et doté d'une signalétique adaptée.

+ **Signature d'une convention TEPOS avec l'ADEME** : cette convention marque l'engagement de la Métropole dans l'ambition d'être un Territoire à Energie Positive, c'est-à-dire diviser par 2 nos consommations d'énergie d'ici 2050 et couvrir les besoins résiduels par des énergies renouvelables. Grâce à cet engagement, 100 k€ seront mobilisés sur 3 ans pour accompagner la mise en œuvre des actions prévues au plan d'actions (le STEE). En particulier, la collectivité se positionne sur la poursuite du développement de la mobilité durable et sur l'adaptation au changement climatique, notamment avec une recherche-action sur les îlots de chaleur urbaine.

+ Lancement de la négociation pour le **contrat territorial chaleur renouvelable** qui devrait permettre au territoire de bénéficier de près de 1,5 M€ de subvention pour les 3 ans à venir.

La Métropole a engagé une négociation avec l'ADEME et devrait prochainement signer un contrat d'objectif territorial pour le développement de la chaleur renouvelable. Ce faisant, elle permet à tous les acteurs du territoire d'accéder plus facilement à des subventions pour leurs projets et contribue à l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables.

+ **Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)** :

- les émissions liées au fonctionnement de Clermont Auvergne Métropole et de

la Ville de Clermont-Ferrand représentent environ 6% des émissions du territoire,

- le secteur des déchets est le principal émetteur de GES : leur réduction et valorisation constituent un enjeu important. La mise en place de 2 réseaux de chaleur, alimentés principalement par du bois-énergie, a permis de diminuer d'environ 10% les émissions,

- la gestion des bâtiments reste un enjeu fort sur lequel la collectivité a des marges de manœuvre.

+ Clermont Auvergne Métropole exerce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la **compétence réseaux de chaleur et de froid urbains**. Elle crée, aménage, entretient et gère ces réseaux sur le territoire. Les réseaux de chaleur et de froid constituent un levier fondamental de stratégie énergétique territoriale. Ils permettent de mutualiser les moyens de production, tout en améliorant leur efficacité et les niveaux d'émissions de polluants par rapport à des solutions individuelles. Ils constituent également un des vecteurs privilégiés pour développer les énergies locales, renouvelables ou de récupération. Enfin, dans un contexte de probable augmentation du prix des énergies fossiles, notamment à travers les taxes, ils garantissent une stabilité des coûts à long terme. Actuellement, il existe 4 réseaux de chaleur urbains sur le territoire métropolitain. La gestion de chacun de ces réseaux a été confiée à des délégataires énergéticiens sous forme de concession. Un réseau est également en cours de création sur le sud de l'agglomération, autour du plateau St-Jacques.

+ **Un partenariat** d'une durée de 3 ans a été conclu **avec l'association NOE** dans l'objectif d'accompagner Clermont Auvergne Métropole sur son plan biodiversité mais aussi de trouver des financements dans la mise en œuvre de projets innovants et de valoriser ses actions au plan national. En 2017, après l'établissement d'un diagnostic du territoire, NOE a principalement apporté un soutien à Clermont Auvergne Métropole sur les dossiers d'extension-qualification du Parc Logistique Clermont Auvergne,

d'alimentation territoriale ou encore dans l'élaboration du Schéma de Transition Écologique et Énergétique en attendant l'élaboration d'un plan d'actions pour 2018.

+ Le Conseil communautaire du 17 mars 2017 a donné son accord pour la signature d'une **convention triennale avec le Conseil d'Espaces Naturels (CEN) Auvergne**, qui s'articule autour de deux axes :

- la préservation et la valorisation du patrimoine naturel situé sur les sites totalement ou partiellement propriétés des communes ou de l'agglomération,  
- une mission de veille et de conseil de la Communauté urbaine et des communes dans leurs politiques de conservation de la biodiversité et de leur patrimoine naturel.

+ Avec l'Observatoire Communautaire de la Biodiversité, Clermont Auvergne Métropole figure parmi les EPCI pionniers qui ont souhaité prendre en compte **les enjeux de biodiversité** sur leur territoire. Dans la continuité du travail accompli, la convention de partenariat a été reconduite pour une année lors du Conseil communautaire du 10 novembre 2017.

+ **Le Parc Logistique Clermont Auvergne** a besoin d'une opération de requalification- extension d'importance. L'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale conditionne celle-ci à la réalisation de mesures importantes de réduction et de compensation des impacts environnementaux.

+ 1<sup>ère</sup> édition de la randonnée « **La Métropolitaine, + qu'une balade** », alliant randonnée et animations culturelles.

06

**les moyens  
de l'action**

# LES SERVICES SUPPORTS

## RESSOURCES HUMAINES

- + La création de la Communauté urbaine s'est accompagnée d'un important transfert de personnels (environ 900 personnes).

Ressources humaines de la collectivité.....1 617  
 Cat. A : 195      Cat B : 285      Cat. C : 1106  
 Hors catégorie : 31  
 Non titulaires : 71      Non titulaires non permanents: 410

### FAITS MARQUANTS 2017 :

- absorption des 900 nouveaux agents,
- structuration des services,
- élections professionnelles (juin 2017),
- ouverture des négociations sur le RIFSEEP avec les syndicats,
- déconcentration des éléments variables de paie.

## ASSEMBLÉES & INSTANCES

- + Agents permanents.....13  
 Cat. A : 1      Cat B : 1      Cat. C : 11

Le service des assemblées et instances s'est structuré par la constitution d'un pôle courrier/accueil, d'un pôle assemblées et par le recrutement d'un agent dédié à la gestion administrative de la fourrière automobile pour les 16 polices municipales. Il assure également le traitement et la conservation des archives des services de Clermont Auvergne Métropole.

### CHIFFRES CLÉ

Conseils communautaires	8
Bureaux communautaires	34
Commissions thématiques	67
Délibérations	543
Véhicules automobiles en fourrière	4 116
Courriers reçus	31 020
Courriers affranchis	78 327

## AFFAIRES JURIDIQUES

- + Agents permanents.....19  
 Cat. A : 10      Cat B : 4      Cat. C : 4      Non titulaires : 1

Le service juridique est devenu, le 1<sup>er</sup> septembre 2016, un service mutualisé avec les communes membres de Clermont Auvergne Métropole. 2017 fut l'année de la stabilisation de cette nouvelle organisation. Le service juridique conserve cependant ses missions traditionnelles, à savoir la sécurisation des actes, des actions et des procédures.

Le service juridique a accompagné l'évolution institutionnelle de l'EPCI en apportant son expertise sur les questionnements et problématiques liés aux compétences nouvelles. Pour répondre au mieux à ces objectifs, il a été structuré en 3 pôles :

- foncier/assurance,
- contrats/concessions,
- conseil/contentieux.

Il a également engagé des processus de formation interne pour faire monter en compétences les services métier sur les questions qui le concernent.

### CHIFFRES CLÉ

Saisines du service	1 990
club juristes	3
Recours des communes / dossiers complexes	6

## COMMANDE PUBLIQUE

- + Agents permanents.....28  
 Cat. A : 11      Cat B : 3      Cat. C : 14

Le service de la commande publique a fait l'objet d'une mutualisation au 1<sup>er</sup> septembre 2016 avec les communes de la métropole. Les services de la commande publique de la Ville de Clermont-Ferrand et de Clermont Auvergne Métropole ont été regroupés pour donner naissance à un service unique.

L'année 2017 a permis de rapprocher les modes d'attribution des marchés (seuils, procédures internes, circuits décisionnels) pour les deux collectivités mutualisées en totalité.

À l'échelle de la Métropole, plusieurs marchés ont été reconfigurés et relancés afin de disposer d'outils plus réactifs au service des projets et de la gestion courante des directions : DIAM, DEPP, DCE.

Par ailleurs, un pôle moyens des services dédié au fonctionnement de la Métropole (fourniture, mobilier, copieurs) a été constitué.

### FAITS MARQUANTS 2017 :

- Participation au forum de l'achat innovant (juin 2017), rencontre avec des entreprises sur le forum, explication des modes d'achat des collectivités,
- co-organisation et animation avec la Direction Emploi Insertion Solidarité, d'une matinée en direction des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (novembre 2017),
- opérations de transfert des marchés liés au cycle de l'eau (été 2017),

# LES SERVICES SUPPORTS

- appui aux services de la commune de Chamalières pour la passation de marchés publics,
- organisation de 4 clubs acheteurs ayant permis de partager les problématiques de l'achat, d'identifier et de lancer un groupement de commandes (fournitures administratives et papeterie).

## CHIFFRES CLÉ

Marchés notifiés / Communauté	239
Marchés notifiés / Ville de Clermont-F <sup>d</sup>	203
Montant des marchés / Communauté	49 608 268 €
Montant des marchés / Service commun	91 000 000 €
Groupement de commande	6

- réalisation de calculs de coûts notamment ceux permettant la refacturation des services mutualisés avec les communes membres et d'autres organismes (Biopole, École supérieure d'Art, SMTC...),

- assistance des Directions métiers dans le contrôle des délégations de service public (Crématorium, SPL Tourisme, Clermont Communauté Networks...),

- contrôle interne du fonds social européen sur les actions mises en place par la Direction Emploi Insertion Solidarité.

## CHIFFRES CLÉ

Nbre de Directions accompagnées	7
Documents chartés	250
Procédures formalisées	30
Calculs de coûts effectués / volume financier	3,69 M€
Dossiers FSE instruits	24
Dossier FSE contrôlés	7

## PILOTAGE & PERFORMANCES

+ Agents permanents.....10  
 Cat. A : 5    Cat. B : 1    Cat. C : 1    Non titulaires : 3

2017 a été l'année de création de la Direction Pilotage et Performance. Il a donc fallu structurer la Direction, ses métiers et pourvoir les postes qui lui ont été rattachés. Transversale par nature, elle assure un travail d'accompagnement sur différents champs (organisationnel, pilotage, évaluation, analyse financière, sécurité des données, outils de requêtage, etc...) et porte des projets transversaux destinés à moderniser l'administration et à mettre à sa disposition des outils innovants et efficaces.

### FAITS MARQUANTS 2017 :

- Réalisation du plan pluriannuel d'évaluation des politiques publiques 2018-2020,
- participation au lancement de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville,
- aide aux Directions opérationnelles sur la production d'indicateurs pertinents pour le pilotage d'actions,
- adhésion à la Société Française de l'Évaluation (SFE), à l'Association Française des correspondants aux données personnelles et à l'Association Open Data France,
- co-pilotage du projet gestion de courrier, organisation et co-animation du séminaire des Directeurs de décembre, participation à l'animation du réseau Régional des Conseillers internes en Organisation,
- généralisation des documents chartés « Clermont Auvergne Métropole »,
- conception et validation du projet SIAD (système d'information d'aide à la décision) / rapport d'activités,

## POLITIQUES CONTRACTUELLES

+ Agents permanents..... 6  
 Cat. A : 4    Cat. B : 1    Cat. C : 1

La Direction de la Dynamique communautaire et des politiques contractuelles a la charge d'assurer le bon fonctionnement de la Métropole avec les 21 communes qui la composent tant dans la fluidité des transferts de compétences, que des missions et services mutualisés.

Plus largement, elle contribue aux dispositifs de partenariats et de solidarités à établir avec les EPCI limitrophes du Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Clermont, voire du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne.

En s'appuyant sur la stratégie métropolitaine, elle coordonne l'intervention des directions de la Métropole. Elle est également service support dans le cadre de ses missions transversales et chargée d'optimiser la recherche de financements tant pour les projets métropolitains que communaux. Enfin, elle veille à ce que la dimension de la cohésion sociale soit intégrée dans les politiques publiques mises en œuvre.

Elle est composée des 4 pôles suivants :

- construction communautaire,
- mutualisation,
- cohésion sociale,
- politiques contractuelles.

### FAITS MARQUANTS 2017 :

- 2 commissions locales ont été organisées au niveau de chaque pôle de proximité, soit 14 réunions,

- mise en place de contrats d'engagement avec chacune des 21 communes. Ces derniers prévoient les interventions des équipes des pôles de proximité et ce, à titre gratuit, sur des compétences restées communales, mais pour lesquelles la Métropole dispose des moyens humains et/ou matériels dont ne disposent plus les communes,

- déploiement de l'outil Proxim'Cit  au niveau des 21 communes de Clermont Auvergne M tropole. Les demandes et r clamations faites sur l'espace public par les usagers ont pu  tre remont es au niveau des p les de proximit  gr ce   cet outil. 3 373 demandes ont  t  effectu es via Proxim'Cit ,

- des actions de formation ont  t  conduites pour 135 agents d'accueil des 21 communes afin de pouvoir renseigner correctement les usagers,

- pr paration de la transformation en M tropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec notamment un travail sur les transferts des 4 comp tences d partementales : Fonds d'aide aux jeunes, Fonds de solidarit  logement, pr vention sp cialis e et certaines voiries d partementales situ es sur le territoire,

- travail de r criture de la convention d'adh sion au service commun des Autorisations du Droit des Sols avec la Direction de l'urbanisme,

- r alisation d'une  tude   partir du point de vue de 50 acteurs dans les quartiers prioritaires. L'objectif  tait de r colter le ressenti des associations, tant du point de vue des probl mes li es   leurs actions, que de leur perception des politiques publiques et de faire  merger des propositions pour les am liorer,

- conduite de l' valuation   mi-parcours du Contrat de Ville, obligation contractuelle qui doit permettre de conna tre les premiers effets de cette politique de solidarit  et de r orienter, si besoin, certaines actions,

- r vision de certains contrats structurants, tel que le Contrat de Plan  tat R gion (CPER) et formalisation de nouveaux partenariats,

- CPER : sur le volet territorial, les participations de chaque partenaire sont les suivantes : 40,839 M  pour la M tropole, 1,35 M  pour l' tat, et 11,378 M  pour la R gion,

- contrat de ruralit  : une subvention de 150 K  a  t  notifi e pour le projet de modernisation de la d chetterie   Saint-Gen s-Champanelle,

- des cr dits ont  t  attribu s dans le cadre du Fonds de soutien   l'investissement local (FSIL) pour le programme Ad'ap qui consiste   am liorer l'accessibilit  dans les  quipements m tropolitains,

- le contrat Ecocit  a fait l'objet d'un avenant qui ent rine le transfert du portage   la M tropole en lieu et place du Grand Clermont,

- Le Contrat Territorial de D veloppement Durable, en int grant de nouveaux projets structurants (la Sc ne nationale et les premi res phases des projets de Grande Biblioth que et du Stade Philippe-Marcombes), modifie le montant total de la subvention qui passe de 6,77 M    13,3 M ,

- de nouvelles actions seront financ es   hauteur de 1,5 M  dans le cadre du contrat « Territoires  nergie Positive pour la Croissance Verte » sign  avec l' tat,

- le protocole partenarial avec la Caisse des D p ts et Consignations pour la p riode 2016-2018 pr voit une enveloppe de 300 k  et permet le cofinancements sur

des  tudes d'ing nierie ayant pour objectif la structuration du projet m tropolitain autour de 4 axes : la transition territoriale, la transition  cologique et  nerg tique, la transition num rique, et la transition d mographique,

- Clermont Auvergne M tropole a en charge la s lection des projets pour l'AXE 8 du FEDER (Axe Urbain Int gr ), dot s de 7,49 M  d di s au territoire,

- Clermont Auvergne M tropole assiste aux divers comit s organis s par la R gion, autorit  de gestion des fonds europ ens,

- adh sion de Clermont Auvergne M tropole   l'association MACEO qui a pour objectif de favoriser la coop ration entre acteurs de territoires urbains et ruraux dans le Massif Central en r ponse   l'appel   projet " Territoires d'Innovation de Grande Ambition " g r  par la Caisse des D p ts et Consignations. 12 territoires seront retenus et b n ficieront de 450 M  de financements sur 10 ans.

## CHIFFRES CL 

Dans le cadre des conventions de mutualisation, des agents municipaux sont mis   disposition de Clermont Auvergne M tropole. Toutes communes confondues :

Patrimoine b�ti m�tropolitain / entretien	18,65 ETP
Espaces verts sur voirie / entretien	58 ETP
Mat�riel roulant / entretien	14,77 ETP

## USAGES NUM RIQUES

+ Agents permanents..... 56  
 Cat. A : 9    Cat. B : 22    Cat. C : 20    Non titulaires : 5

La Direction des Usages Num riques (DUN) est une direction mutualis e entre la M tropole, la Ville de Clermont-Ferrand et les communes membres.

L'ann e 2017 a  t  une ann e essentiellement consacr e   la mise en place de la Communaut  urbaine et   l'accueil de pr s de 900 agents au sein de Clermont Auvergne M tropole, tout en garantissant la continuit  de service des outils num riques et des usages en place avant cette transformation.

2017 a  galement  t  marqu e par le d but du travail de fusion entre les infrastructures de la Communaut  urbaine et de la Ville de Clermont-Ferrand. Ce travail a pour objectif de rationaliser les mat riels, logiciels et favoriser la mutualisation des usages num riques des collectivit s   moyens termes.

# LES SERVICES SUPPORTS

La DUN gère l'intégralité des postes de travail, l'intégration des applications et leurs suivis techniques ainsi que l'ensemble de l'infrastructure informatique du système d'information (SI).

## FAITS MARQUANTS 2017 :

- Aménagement des pôles de proximité : interconnexion de nouveaux sites et équipements des agents,
- déploiement de ProximCité : évolution de l'application sur l'échelle du territoire,
- migration du système de facturation de l'eau et intégration des solutions logicielles à la Métropole,
- intégration de 900 nouveaux agents : PC / téléphonie / messagerie / logiciels / ouverture des réseaux / formation,
- réponse à la très forte hausse des demandes (+ SOS) pour la CU et la Ville,
- interconnexion de nouveaux sites : pôles de proximité, les Gravanches, Gergovia, musées,
- démarrage de la démarche de gouvernance du système d'information : enregistrement de toutes les demandes et incidents dans l'outil de suivi de la DUN (GLPI-Ticket SOS), proposition de critères de qualifications, étude d'accompagnement de la DUN dans la mise en place d'un schéma directeur numérique pour 2018,
- prise de contact avec les communes en vue de la mise en place d'une zone de mutualisation,
- pack 0 : Audits des communes, analyse de la maturité du système d'information, préconisations d'évolution et de sécurisation.

## CHIFFRES CLÉ

Données mutualisées Clermont Auvergne Métropole / Ville de Clermont-Ferrand :

Utilisateurs	4 200
Postes informatiques	3 451
Téléphones fixes	2 500
Téléphones mobiles	960
Smartphones	262
Sites interconnectés	240
Applications	220

Agents permanents.....	23	
Cat. A : 9	Cat B : 5	Cat. C : 9

## OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- anticiper les besoins et capacités de financement de la collectivité en s'appuyant sur la prospective financière, la programmation pluriannuelle des investissements et l'observation de l'évolution des recettes, notamment fiscales,
- préparer et exécuter les budgets,
- accompagner les transferts de compétences : transferts de charges et détermination des attributions de compensations, transferts de dette, transferts patrimoniaux, intégration des nouvelles compétences dans l'organisation financière et budgétaire de la collectivité,
- renforcer la solidarité territoriale avec les communes, notamment avec l'élaboration et la mise en œuvre du Pacte financier et fiscal.

## FAITS MARQUANTS 2017 :

### Finalisation des travaux de la CLECT

Après avoir travaillé sur des transferts provisoires en 2016, les travaux d'évaluation des charges transférées se sont poursuivis en 2017, pour intégrer les données des comptes administratifs 2016 et finaliser les modalités de transferts conventionnels de dette et d'imputation d'une partie d'attribution de compensation en investissement.

### Gestion de la dette

Elle a été fortement impactée par les transferts induits par la transformation en Communauté urbaine. Ainsi, les modalités de reprise de la dette affectée aux compétences transférées ont fait l'objet de nombreux travaux tout au long de l'année : transferts de contrats pour les emprunts affectés aux compétences transférées (principalement sur les budgets eau et assainissement), mise en place de conventions de remboursement de dette en faveur des communes, conformément aux travaux de la CLECT, pour identifier des prorata de dettes transférables.

L'encours de dette (tous budgets confondus et hors avances de l'Agence de l'Eau), qui s'élevait à 124,7 M€ au 31/12/2016, atteint 321,9 M€ au 31/12/2017, en incluant la part de dette remboursée aux communes.

Un audit de l'encours de dette a été réalisé à l'automne 2017 et a permis d'identifier des opportunités de renégociations d'emprunts. Suite à cet audit, une opération de réaménagement d'emprunt a été conduite en novembre 2017 et les travaux vont se poursuivre en 2018.

La collectivité a participé pour la première fois à une consultation d'emprunt mutualisée, lancée à l'initiative du Département du Puy-de-Dôme. Cette démarche a permis à la collectivité d'obtenir des conditions financières très favorables de la part des banques et de bénéficier d'une expertise partagée.

### Fiscalité

- Suite au changement de statut et aux transferts de compétences, le panier de ressources de la collectivité a

## STRATÉGIE FINANCIÈRE

- + La Direction de la stratégie financière s'est investie dans le processus de transformation en Communauté urbaine avec la préparation des travaux de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), pour déterminer les transferts financiers relatifs aux transferts de compétences et les montants d'attribution de compensation, les transferts et reprises conventionnelles de dette, l'adaptation du cadre budgétaire et l'actualisation des documents stratégiques d'aide à la décision.

évolué. L'observatoire fiscal a notamment été sollicité pour travailler sur le partage du supplément de Dotation Globale de Fonctionnement perçu en 2017, ainsi que sur le transfert de la taxe d'aménagement.

En outre, suite à la réalisation d'un audit en matière de gestion de la TVA et du FCTVA, de nombreux travaux d'analyses des différentes activités exercées par la collectivité, qu'elles soient liées à des compétences « historiques » ou nouvellement transférées, ont été conduits afin de neutraliser tout risque fiscal.

### Prospective et PPI

Une prospective financière a été actualisée tout au long de l'année, de manière à mesurer les impacts financiers liés aux nouveaux périmètres de compétences et au contexte financier issu de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022 débattue à l'automne 2017. Ces projections ont permis de déterminer les grandes orientations ayant guidé la préparation du budget 2018.

En parallèle, l'ensemble des projets d'investissements de la collectivité a été recensé pour permettre une mise à jour de la Programmation Pluriannuelle des Investissements.

### Budget

- Poursuite des travaux de structuration de la chaîne financière suite à la transformation de la collectivité en Communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec :

- le paramétrage des nouveaux circuits dématérialisés,
- la formation des nouveaux utilisateurs CIRIL,

- réorganisation concomitante du service (accueil en cours d'année de 2 agents d'exécution budgétaire et 2 agents affectés budget, patrimoine et analyse budgétaire), travaux préparatoires au changement de plan comptable induit par la transformation de la collectivité en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

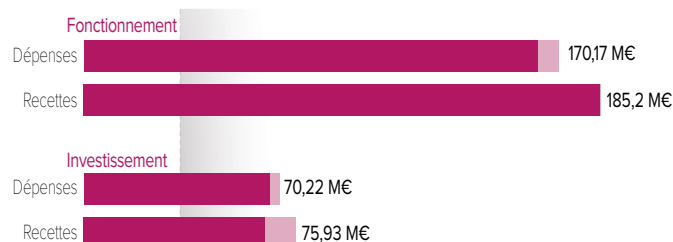
- suivi des dispositifs de gestion transitoire : conventions de gestion avec les communes sur l'eau et l'assainissement et écritures liées, conventions de remboursements de dépenses.

### CHIFFRES CLÉ

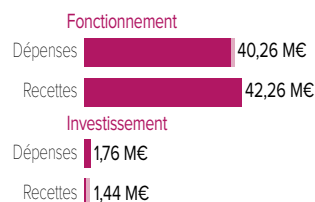
Cotech /réunions de groupes techniques	8
Clect	3
Contrats de prêts	240
Dette garantie / délibérations	55
Budgets gérés	18
Virement de crédits	886
Mandats émis	24 000
Titres émis	4 700
Régies suivies	54
Sous-régies suivies	18
Régies temporaires suivies	10

## COMPTE ADMINISTRATIF 2017

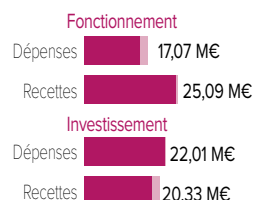
### BUDGET PRINCIPAL



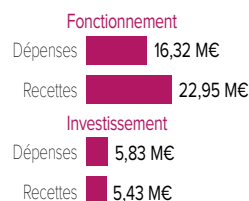
### BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS



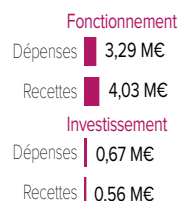
### BUDGET RÉGIE ASSAINISSEMENT



### BUDGET RÉGIE EAU

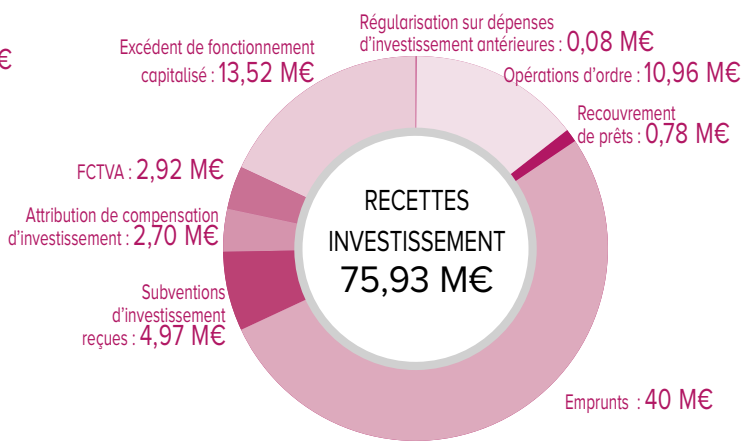
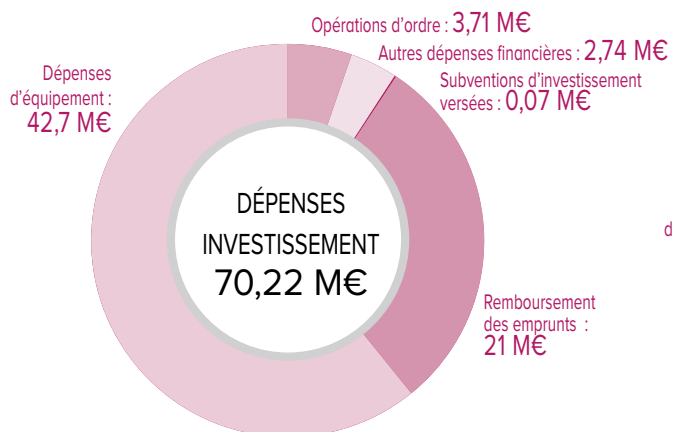
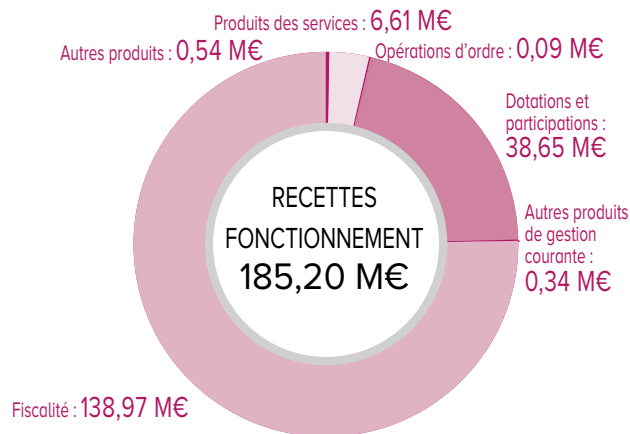
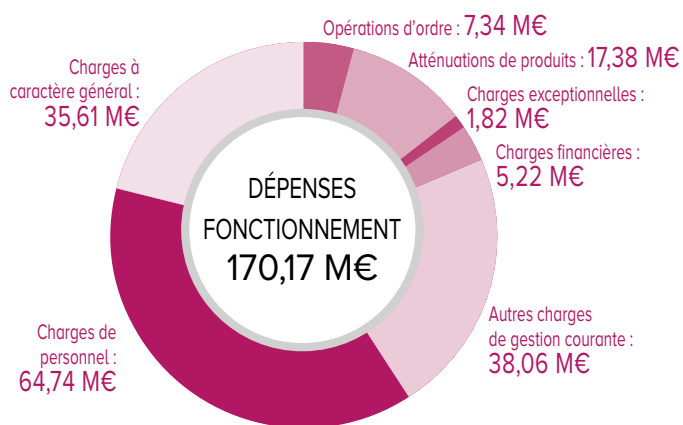


### BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

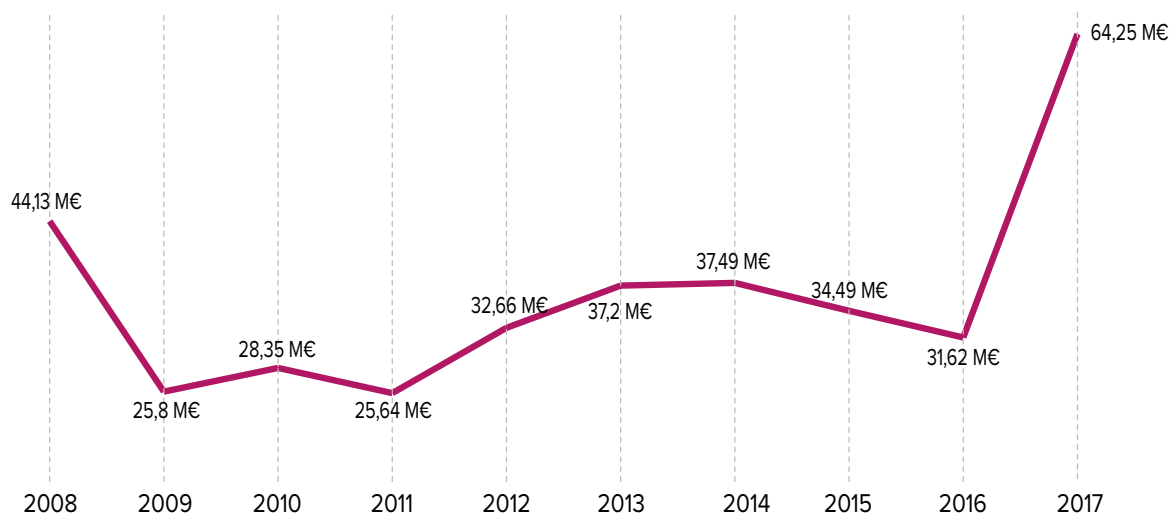


# LES SERVICES SUPPORTS

## BUDGET PRINCIPAL



## DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT TOUS BUDGETS CONFONDUS











CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE  
64/66 avenue de l'Union Soviétique, BP 231  
63007 Clermont-Ferrand cedex 1

04 73 98 34 00 / Internet : [clermontmetropole.eu](http://clermontmetropole.eu)